

2019

BILAN D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE





La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a apporté une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit : « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les services communautaires.



TOUTES DIRECTIONS →
Centre Ville →
Médiathèque →

CQ-984-VZ



SOMMAIRE

LES COMPÉTENCES

6

LES SERVICES

8

EN BREF

12

LES FINANCES

14

LES ACTIONS ET RÉALISATIONS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

19

ENFANCE ET JEUNESSE

20

VOIRIE

27

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT

32

URBANISME

35

HABITAT

42

POLITIQUE DE LA VILLE

46

ENERGIE

50

ENVIRONNEMENT

52

LES COMPÉTENCES DE LA CCPHB AU 01.01.2019

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues au L.211-7 du Code de l'Environnement ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

2bis° En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'action définis dans le contrat de ville ;

3° Création ou aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs communautaire et d'équipements pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire

6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes et application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, au lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1° Fourrière animale

- Adhésion à une fourrière agréée pour l'accueil des chiens/chats errants.

2° Transport

- Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires en cas de délégation de la compétence à la communauté de communes par le conseil régional,

- Transport sur le temps scolaire vers les piscines des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

3° Service Public d'Assainissement Non Collectif

- Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif ;

- Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

Conformément aux dispositions de l'article L.5214-24 du CGCT, la communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte.



LES SERVICES – EFFECTIF ET DONNEES SUR LE PERSONNEL

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2019

Mise en stage : 6 agents au service « Enfance et jeunesse », 2 agents à la direction des « moyens généraux », 1 agent au service « gestion des déchets, 1 agents au service « urbanisme »

Un départ par voie de mutation : Hervé BURCKARD

Un départ par voie de détachement : Kelly LOISON

Départ en retraite : 0

Avancement de grade : 7

Promotion interne : 1

Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale : 2

Vermeil : 30 ans

Or : 35 ans

A RETENIR

Tenue de 4 comités techniques les 21 janvier, 8 mars, 21 mai, 26 novembre

Mise en place du CHSCT le 20 novembre

Mise en place du prélèvement à la source

Démarrage de la mission « refonte du RIFSEEP »

Renouvellement du marché d'assurance à effet du 1er janvier 2020

L'ABSENTEISME DES AGENTS TITULAIRES

Source : Panorama des absences pour raison de santé – Assurance statutaire SOFAXIS

Sur la période 2019, 48.5% des agents de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois.

Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 14 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 38.4 jours.

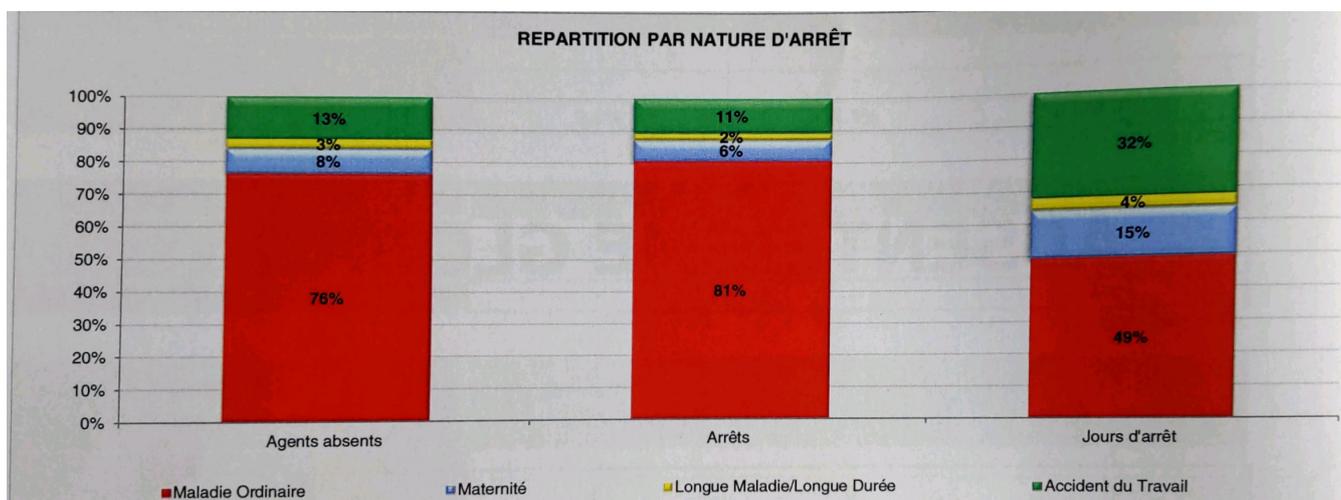
La part du temps perdu en raison des absences est de 9.5%, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.

La collectivité se situe au-dessus de la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence, de gravité.

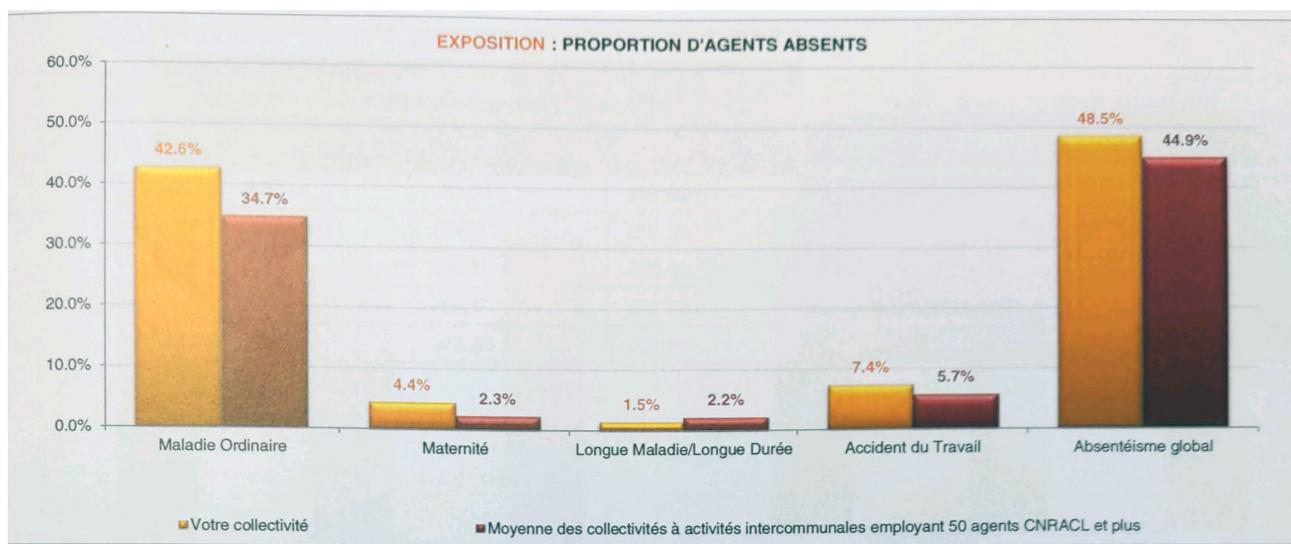
Les résultats de la collectivité se sont dégradés par rapport à l'exercice précédent en termes d'exposition, de gravité.

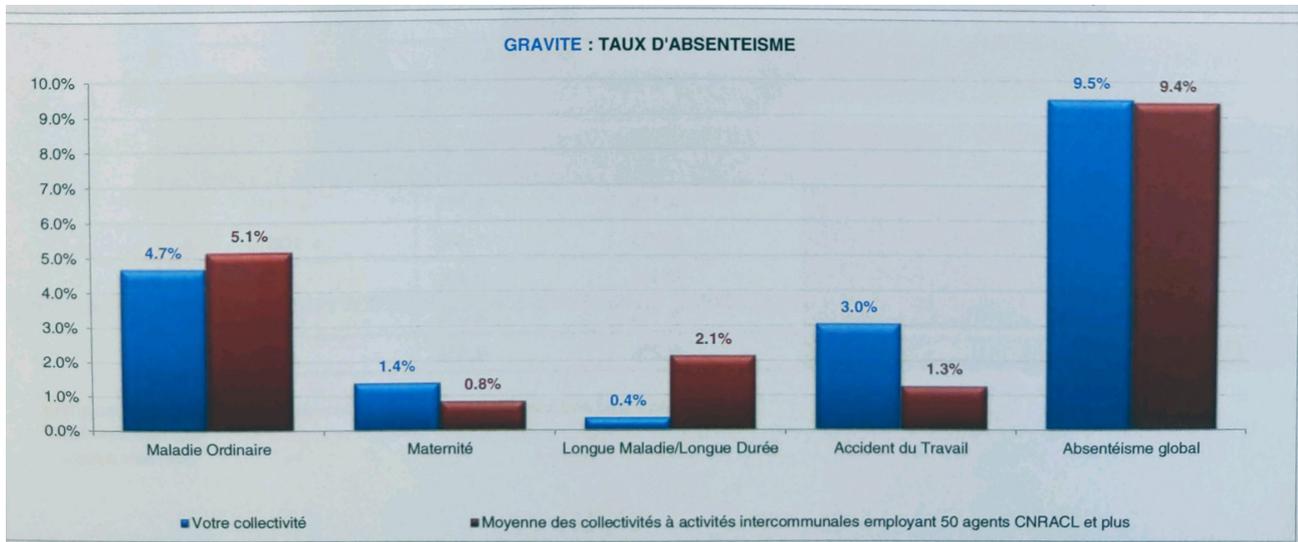
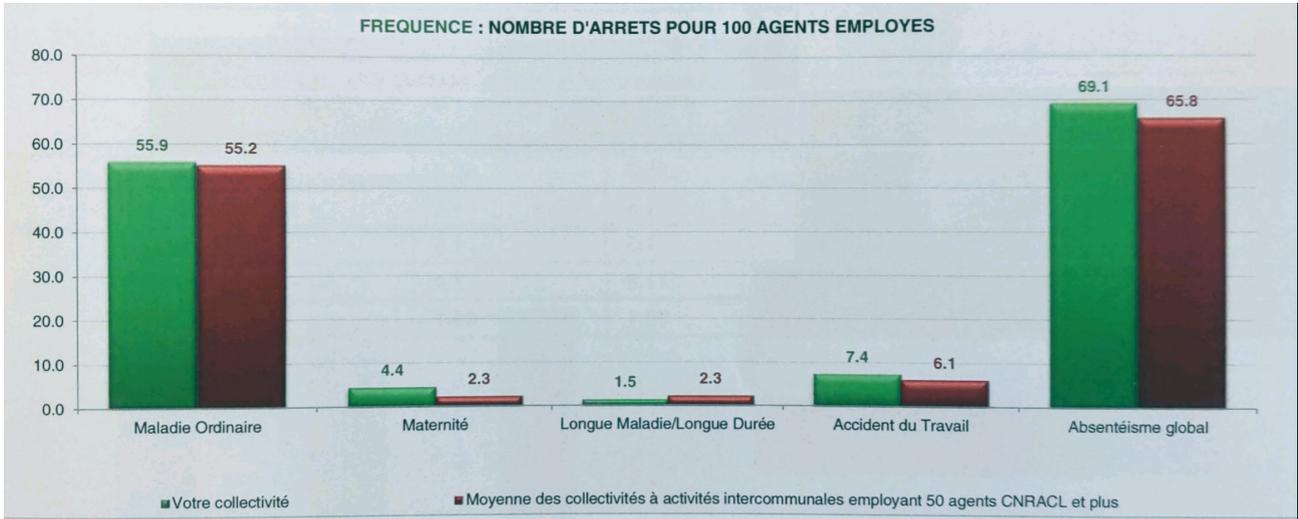
La maladie ordinaire représente 76% des agents absents, 81% des arrêts et 49% des jours d'absence. Sur 100 arrêts, 81 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 6 en maternité, 2 en longue maladie/longue durée, 11 en accident de travail.

NATURE D'ARRÊT	DONNEES BRUTES		
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt
Maladie Ordinaire	29	38	892.0
Maternité	3	3	262.0
Longue Maladie/Longue Durée	1	1	69.0
Accident du Travail	5	5	580.5
ABSENTEISME GLOBAL	33	47	1 803.5



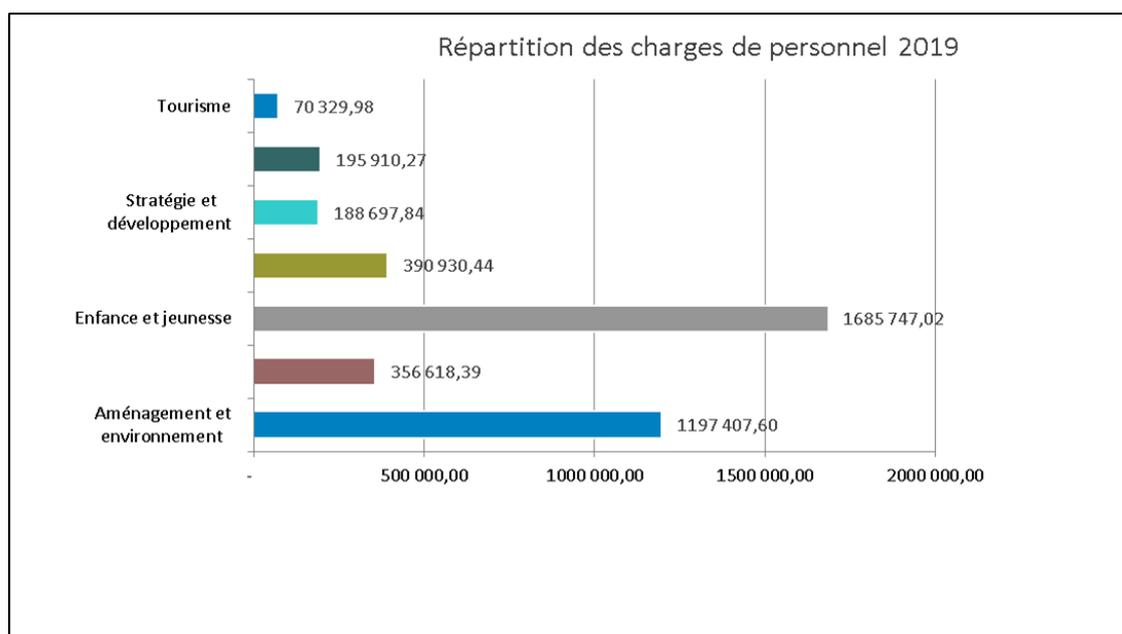
COMPARAISON - PAR RISQUE - A LA MOYENNE DES COLLECTIVITES EQUIVALENTES





LES DEPENSES DE PERSONNEL

Par direction	2019		TOTAL 2019
	Personnels permanents et saisonniers	Convention Mise à disposition	
Aménagement et environnement	1 197 407.60		1 197 407.60
Direction	356 618.39		356 618.39
Enfance et jeunesse	1 060 090.65	625 656.37	1 685 747.02
Moyens généraux	334 520.21	56 410.23	390 930.44
Stratégie et développement	188 697.84		188 697.84
Autres (associations insertion, assurance statutaires, médecine prévention)	195 910.27		195 910.27
Tourisme	70 329.98		70 329.98
TOTAL	3 403 574.94	682 066.60	4 085 641.54



EN BREF : L'ANNEE 2019 EN QUELQUES CHIFFRES

330 délibérations transmises au contrôle de légalité

9 réunions de Conseil Communautaire

19 419 pièces comptables (mandats et titres / annulations et réémissions / réémissions après rejets) soit + 9 348 pièces supplémentaires par rapport à 2018

Libellé budget	Année 2017		Année 2018		Année 2019	
	Mandats	Titres	Mandats	Titres	Mandats	Titres
CCPHB	2 120	412	2 622	649	3 052	1 335
OM	263	999	468	1 048	468	1 113
SPANC	208	4 011	338	4 766	292	12 724
Site Unique	1	0	2	0	3	0
Zone de la Fosse	8	5	2	0	3	2
Panneaux photovoltaïques	7	3	4	3	6	3
MSP	0	23	0	4	0	10
Transport scolaire	250	51	149	16	371	37
TOTAL	2 857	5 504	3 585	6 486	4 195	15 224
	8 361		10 071		19 419	

MARCHÉS PASSÉS EN 2018 PAR LA CCPHB

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 90 000 à 5 548 000 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Travaux d'entretien des dépendances de voirie par les techniques de fauchage et d'égagement	06/05/2019	Pinson	27100
Lot 1 : Travaux de fauchage et d'égagement Nord Est	06/05/2019	Pinson	27100
Lot 2 : Travaux de fauchage et d'égagement <u>Sud Ouest</u>	06/05/2019	Pinson	27100
Lot 3 : Travaux de fauchage mécanique et manuel	06/05/2019	Pinson	27100
Lot 4 : Travaux de fauchage et de débroussaillage	06/05/2019	Pinson	27100

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 25 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Marché de restauration Intercommunale : fourniture et livraison de repas en liaison froide et en circuit court	23/03/2019	La Normande	76510
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie	29/07/2019	Antea Group	45166
Elaboration du Plan Local de l'Habitat de la CCPHB	05/09/2019	Novascopia	75020

MARCHES DE 90 000 à 221 000 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCPHB	05/09/2019	Citadia	49000

MARCHES DE 221 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire
Assurance statutaire du personnel de la CCPHB	01/01/2020	Gras Savoye	92814

LES FINANCES

Communauté de communes du Paus de Honfleur-Beuzeville	
Population	28 383
Nombre de budgets annexes (BA)	8
Nombre de communes	23
Régime Fiscal	Fiscalité professionnelle unique
Coefficient d'intégration fiscale	0.372909

BUDGET PRINCIPAL DE LA CPHB ET BUDGET ANNEXE « ORDURES MÉNAGÈRES – FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 global	CA 2019 Budget principal	CA 2019 Budget DM
011 Charges à caractère général	4 572 059,99	4 425 993,95	4 416 357,35	4 369 602,63	4 534 206,77	4 569 909,70	1 512 385,25	3 057 524,45
012 Charges de personnel	2 941 576,91	2 867 067,73	2 900 888,51	2 963 442,07	4 574 750,80	4 565 345,39	4 084 040,99	481 304,40
65 Autres charges de gestion courante	479 377,69	524 221,61	561 156,54	635 074,69	842 640,68	809 184,09	506 795,57	302 388,52
014 Atténuation de produits	71 430,00	94 868,00	155 887,00	97 547,00	855 843,98	6 754 273,88	6 754 273,88	-
Total dépenses de gestion courante	8 064 444,59	7 912 151,29	8 034 289,40	8 065 666,39	10 807 442,23	16 698 713,06	12 857 495,69	3 841 217,37
66 Charges financières	130 549,14	104 406,73	92 581,66	112 596,04	84 042,85	72 976,86	72 976,86	-
67 Charges exceptionnelles	157 141,15	166 848,17	175 082,34	10 863,27	8 734,12	16 190,72	3 233,92	12 956,80
68 Dotations aux provisions	-	9 486,60	-	-	-	-	-	-
022 Dépenses imprévues	52,20	-	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 352 187,08	8 192 892,79	8 301 953,40	8 189 125,70	10 900 219,20	16 787 880,64	12 933 706,47	3 854 174,17
042 Dépenses d'ordre	275 351,55	277 272,50	267 483,65	328 692,95	302 213,01	373 292,90	244 320,53	128 972,37
Dépenses de fonctionnement	8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	11 202 432,21	17 161 173,54	13 178 027,00	3 983 146,54
DF 001 Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses de fonctionnement cumulées	8 627 538,63	8 470 165,29	8 569 437,05	8 517 818,65	11 202 432,21	17 161 173,54	13 178 027,00	3 983 146,54
				100%	100%	100%	77%	23%

Recettes de fonctionnement	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 global	CA 2019 Budget principal	CA 2019 Budget DM
	Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé	Cumulé		
70 Produits de services, du domaine et ven	892 148,61	849 127,38	989 254,42	848 605,87	1 665 012,66	1 652 480,20	1 106 834,45	545 645,75
73 Impôts et taxes	7 192 874,93	7 431 401,47	7 582 196,98	7 785 103,76	8 808 065,16	14 120 409,60	10 505 836,60	3 614 573,00
74 Dotations et subventions	1 370 081,20	1 063 191,95	942 957,47	927 082,24	1 167 771,03	2 464 617,57	2 226 733,38	237 884,19
75 Produits de gestion courante	74 209,72	47 907,43	81 991,47	24 274,44	1 376,80	18 784,74	18 784,74	0,00
013 Atténuations de charges	69 584,95	113 707,17	72 995,16	154 145,08	88 377,36	67 981,02	67 981,02	0,00
Total recettes de gestion courante	9 598 899,41	9 505 335,40	9 669 395,50	9 739 211,39	11 730 603,01	18 324 273,13	13 926 170,19	4 398 102,94
76 Produits financiers	156,79	508,21	4,96	107,20	131,08	117,14	117,14	0,00
77 Produits exceptionnels	31 269,29	58 702,34	23 353,03	46 791,61	31 809,85	42 006,72	41 991,49	15,23
dont 775 - Cessions	-	2 394,00	150,00	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	0,00
78 Reprises sur amortissements et provisio	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	9 630 325,49	9 564 545,95	9 692 753,49	9 786 110,20	11 762 543,94	18 366 396,99	13 968 278,82	4 398 118,17
042 Opérations d'ordre de transfert entre se	77 664,24	53 616,95	14 363,19	33 952,93	19 865,00	16 305,06	16 305,06	0,00
dont 777 - quote part des subventions	11 729,30	12 808,40	13 242,90	13 242,90	13 242,90	13 242,90	16 305,06	0,00
Recettes de fonctionnement	9 707 989,73	9 618 162,90	9 707 116,68	9 820 063,13	11 782 408,94	18 382 702,05	13 984 583,88	4 398 118,17
RF 002 Excédent de fonctionnement reporté	2 735 809,28	2 897 829,18	2 907 233,75	3 528 442,83	4 591 279,51	4 449 569,57	2 719 336,60	1 730 232,97
Recettes de fonctionnement cumulées	12 443 799,01	12 515 992,08	12 614 350,43	13 348 505,96	16 373 688,45	22 832 271,62	16 703 920,48	6 128 351,14
				100%	100%	100%	73%	27%

ANALYSE DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019	CA 2019
Libellé	Budget ppl + OM	Budget ppl	Budget OM					
Résultat de l'exercice - Hors 002 - Résultat	1 080 451	1 147 998	1 137 680	1 302 244	579 977	1 221 529	806 557	414 972
+ Valeur Comptable des éléments d'actif cédés								
+ Dotations aux amortissements et aux	275 352	277 273	267 484	328 693	302 213	369 093	240 121	128 972
- Produits des cessions d'éléments d'actif						-		
- Quote part des subventions virées au comp	11 729	12 808	13 243	13 243	13 243	16 305	16 305	-
- Reprise sur amortissements et provisions						-		
Capacité d'Autofinancement brute	1 344 073	1 412 462	1 391 920	1 617 695	868 947	1 574 316	1 030 372	543 944
- Remboursement du capital des empr	306 521	316 677	310 616	297 919	297 919	370 236	370 236	-
Capacité d'Autofinancement nette	1 037 553	1 095 784	1 081 304	1 319 776	571 028	1 204 081	660 137	543 944
					100%	100%	55%	45%

AUTOFINANCEMENT – BUDGET PRINCIPAL UNIQUEMENT

	Montant en €	Montant en par € hab pour		
		CC	Region	France entière
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.068.675	38	67	69
Résultat comptable = A - B = R	806.557	28	39	41
Produits de fonctionnement réels	7.141.824	252	393	367
Charges de fonctionnement réelles	6.111.452	215	334	306
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.030.372	36	59	61
Produits de cessions d'immobilisations	4.200	0	2	3
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	662.231	23	40	42
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	662.231	23	40	42

BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPHB - LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

Programme d'investissement (Montants TTC) - Budget principal CCPHB	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2019	Réalisations 2019	ENS 2019 à reporter sur 2020	BP 2019	Réalisations 2019	ENS 2019 à reporter sur 2020
Opération 1 - Equipement des locaux	181 150	101 855	8 986	-	-	-
Matériel de bureau - Ergonomie des postes	16 000	10 593				
Matériel informatique	20 000	21 573	7 412			
Téléphonie	5 000	-				
Divers matériels et outillages	9 950	7 585				
Logiciels	2 000	5 110	-			
Achat d'un copier (2ème étage - siège)	5 000	-	-			
Refonte du site internet	13 200	3 200	-			
Acquisition véhicules - Service Général	5 000	-				
Acquisition véhicule - Service Voirie	70 000	21 675				
Acquisitions diverses voirie (saleuse, lame, remorque)	31 500	32 120	1 574			
Acquisition remorque	3 500					
Opération 2 - Replantation de haies	-	-	-	-	-	-
Opération 3 - Lutte contre les inondations	354 065	293 143	19 584	100 500	100 500	-
Aménagement hydraulique de l'Orange	-	-	-	-	-	-
Travaux	274 981	283 324	-	100 500	100 500	-
Divers frais de publicité	500	-				
Divers - Etudes	78 584	9 819	19 584			
Opération 4 - Chemins de randonnée	15 000	45 859	-	-	-	-
Chemin d'accès Plage de Cricqueboeuf		41 054				
Signalétique et travaux divers	15 000	4 805				
Opération 5 - Accueil des gens du voyage	7 119	4 275	2 267	-	-	-
Aire de grand passage - Acquisition terrain 4 he + amén	7 119	-				
Divers travaux sur aire permanente		4 275	2 267			
Opération 6 - Plan Local d'Urbanisme et Habitat	326 271	75 638	116 790	52 500	50 000	-
Etude urbaine	81 353	64 739	53 880	-	-	-
Etude logement saisonnier	-	-	6 255	-	-	-
Planification	-	-	-	-	-	-
Plan Climat Air Energie (PCAET)	50 000					
Révision PLUi	150 000	4 731	32 475	52 500	50 000	
Publicité - Droit de préemption urbain	700	-				
PLU Beuzeville	1 008	1 008	-			
Numérisation PLU Fatouville Grestain			1 830			
PLU Berville	34 310	5 160	22 350			
Modifications n°2 et 3 du PLUi - territoire Calvados	8 900	-				
Opération 7 - Fêtes et manifestations	-	5 584	5 945	-	-	-
Acquisition de matériel	-	5 584	5 945			
Opération 8 - Locaux CCPHB	139 793	17 943	52 510	35 753	35 753	-
Travaux divers sur bâtiment (chaudière, alarme, changer	129 793	17 943	52 510	35 753	35 753	
Autres travaux+ réintégration des travaux en régie	10 000					
Opération 9 - Travaux de ruissellement	-	-	-	-	-	-
Travaux sur bassins	-	-	-	-	-	-
Opération 10 - Voirie	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-	-	-
Opération 11 - Gymnase communautaire (1)	904 270	894 817	8 974	1 286 322	610 790	675 532
Maîtrise d'œuvre + Travaux	904 270	894 817	8 974	484 800		
	-	-	-	396 000	610 790	675 532
	-	-	-	405 522		
Opération 13 - Eure numérique	12 200	12 178	-	-	-	-
Participation aux travaux	12 200	12 178				
Opération 15 - Fonds de concours aux communes	151 715	7 614	151 715	-	177 927	-
Enveloppe annuelle + fonds de concours voirie	151 715	7 614	151 715		177 927	
Opération 16 - Etudes diverses	160 000	-	-	66 000	-	-
Etude centre aquatique	60 000	-		48 000		
Stratégie touristique	30 000	-		18 000		
Schéma de mobilité	30 000	-				
Frais d'études et/ou frais d'insertion divers	40 000	-				
Opération 17 - Enfance et jeunesse	23 723	17 114	2 183	-	-	-
Divers matériels	23 723	17 114	2 183			
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS	2 275 306	1 476 020	368 954	1 541 075	974 970	675 532
	BP 2019	Réalisations 20				
Recettes	1 541 075	974 970				
(-) Dépenses	2 275 306	1 476 020				
(-) Annuités des emprunts en cours	370 500	370 236				
(-) Amortissements de subventions	20 000	16 305				
(-) Dépenses imprévues	80 000					
RESTE A FINANCER	-1 204 731	-887 591				
(+) Autofinancement (affectation du résultat / Amortiss	971 687	961 807				
(+) Emprunt	0	0				
(+) Fonds de compensation de la TVA	450 692	520 490				
(+) Recettes diverses	3 500	27 765				
BESOIN DE FINANCEMENT	221 148	622 471				
(+) Report N-1	-556 425	-556 425				
(+) Virement entre section	3 035 578					
(+) Restes à réaliser		0				
Solde disponible	2 700 301	66 047				

LES TAUX D'IMPOSITION

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) + GEMAPI	3,23 %	6,40 %	8,35 %	8,84 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) + GEMAPI	4,58 %	4,56 %	6,77 %	3,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) + GEMAPI	11,08 %	9,64 %	14,26 %	7,86 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	37,26 %	35,43 %	37,59 %	38,46 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) + GEMAPI				
-> au titre de la FPU	24,97 %	22,63 %	23,23 %	25,14 %
-> au titre de la fiscalité additionnelle	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FPZ	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> au titre d'une FP des éoliennes	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,31 %	10,37 %	11,50 %	11,11 %

PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

Produits des impôts locaux	Produits en euros	Produits en euros par habitant			
		Pour le groupement	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH + GEMAPI) (y compris sur locaux vacants)	1.163.319	41	93	93	107
-> dont GEMAPI (TH + THLV)	0	0	1	1	2
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB + GEMAPI)	1.546.850	54	44	60	27
-> dont GEMAPI (FB)	0	0	1	1	1
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB + GEMAPI)	195.759	7	8	12	5
-> dont GEMAPI (FNB)	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	188.973	7	5	3	1
Cotisation foncière des entreprises	4.207.653	148	63	76	91
-> dont au titre de la FPU	4.207.653	148	63	75	90
-> dont au titre de la fiscalité additionnelle	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FPZ	0	0	0	0	0
-> dont au titre d'une FP des éoliennes	0	0	0	0	0
-> dont GEMAPI (CFE) - FPU ou FPZ/FPE en zone	0	0	0	0	1
-> dont GEMAPI (CFE) - fiscalité additionnelle	0	0	0	0	0
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM/TIEOM)	3.643.044	128	98	84	74

LA DETTE

Capital emprunté	Organisme prêteur	Programme d'investissement	Date de fin	Taux	Capital restant du au 31/12/2019
600 000,00 €	Crédit foncier	Investissement 2004	01/12/2016	Euribor 3 mois +0,10%	210 000,00 €
1 051 604,37 €	Caisse Française de financement local	Financement divers - Ex emprunt SIVOM	01/07/2026	Taux fixe 0,41 %	489 738,12 €
600 000,00 €	Caisse d'Epargne	Acquisition de la maison des services publics	01/06/2027	Taux fixe 4,56 %	354 308,07 €
150 000,00 €	Caisse d'Epargne	Travaux pour la MSP	04/12/2021	Taux fixe 4,46 %	38 707,20 €
840 000,00 €	Caisse des dépôts	Acquisition de la maison des services publics	01/08/2027	Taux fixe 4,79 %	534 868,50 €
200 000,00 €	Crédit Agricole	Travaux neufs 2013	10/01/2022	Taux fixe 1,19 %	55 584,35 €
141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 1	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	0,00 €
141 759,99 €	Crédit Agricole	Travaux de voirie Programme 2	02/01/2019	Taux fixe 3,27 %	0,00 €
500 000,00 €	Caisse des dépôts	Investissement 2011	01/02/2027	Taux fixe 4,51 %	307 169,65 €
1 000 000,00 €	Société Générale	Construction Gymnase communautaire	15/09/2032	Taux fixe 1,24%	849 999,97 €
81 000,00 €	CAF	Aide pour installation Pôle enfance Abordage	01/04/2023	Prêt à taux 0	27 000,00 €
31 413,00 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	Achat du foncier pour travaux hydrauliques	20/12/2025	Prêt à taux 0	12 565,20 €
TOTAL		TOTAL			2 879 941,06 €

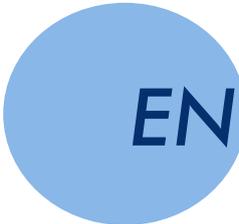
LES ACTIONS ET REALISATIONS PAR DOMAINES DE COMPETENCE

LES AFFAIRES GENERALES

Aide matérielle aux communes pour la réalisation d'animations culturelles et festives

Rappel des éléments de contexte :

- Extrait des statuts de l'ex-CCPH : « Aide matérielle à la réalisation d'animations culturelles et festives par la mise à disposition d'équipements techniques (tentes, podium) »,
- Organisation de cette compétence : acquisition de matériel par la Communauté de Communes (tentes, chaises, tables, sono – Cf. ci-après) et mise à disposition aux communes qui en font la demande,
- La commune est le seul interlocuteur de la Communauté de communes (convention de prêt réalisée entre commune et Communauté),
- La commune peut, sous sa responsabilité, mettre le matériel à disposition des structures associatives communales,
- Le prêt à des particuliers est impossible,
- L'utilisateur final doit être assuré.



ENFANCE ET LA JEUNESSE

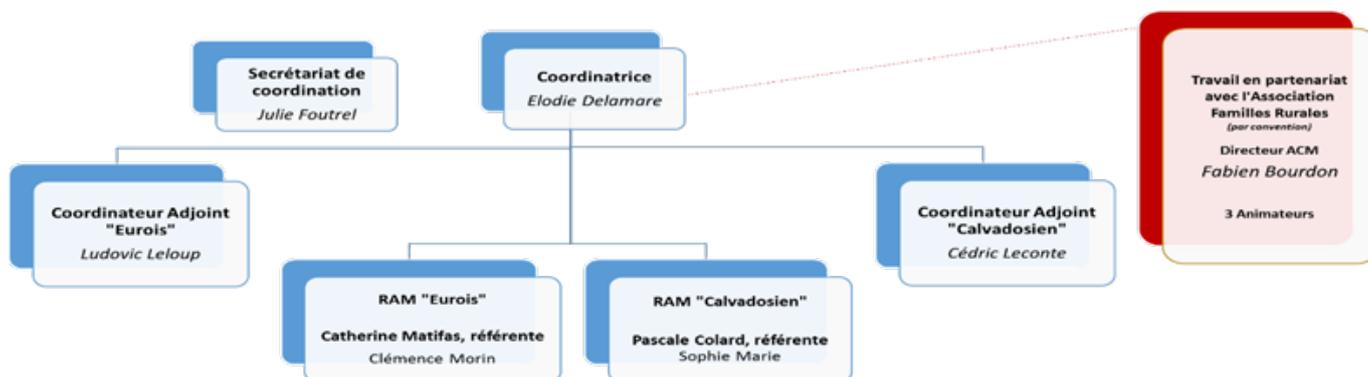
La compétence a été prise au 1er janvier 2018 :

- Petite Enfance partiellement, uniquement les Relais Assistants Maternelles.
- Les accueils périscolaires matin et soir hors temps du midi et temps péri éducatifs
- Les accueils périscolaires du mercredi
- Les accueils de loisirs vacances 3-17 ans
- Des actions de soutien à la parentalité

LES ACCUEILS PROPOSÉS PAR LA CCPHB ONT UNE BONNE COUVERTURE TERRITORIALE



ORGANIGRAMME DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE QUI DEVIENT EN 2019 UNE DIRECTION À PART ENTIÈRE



ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

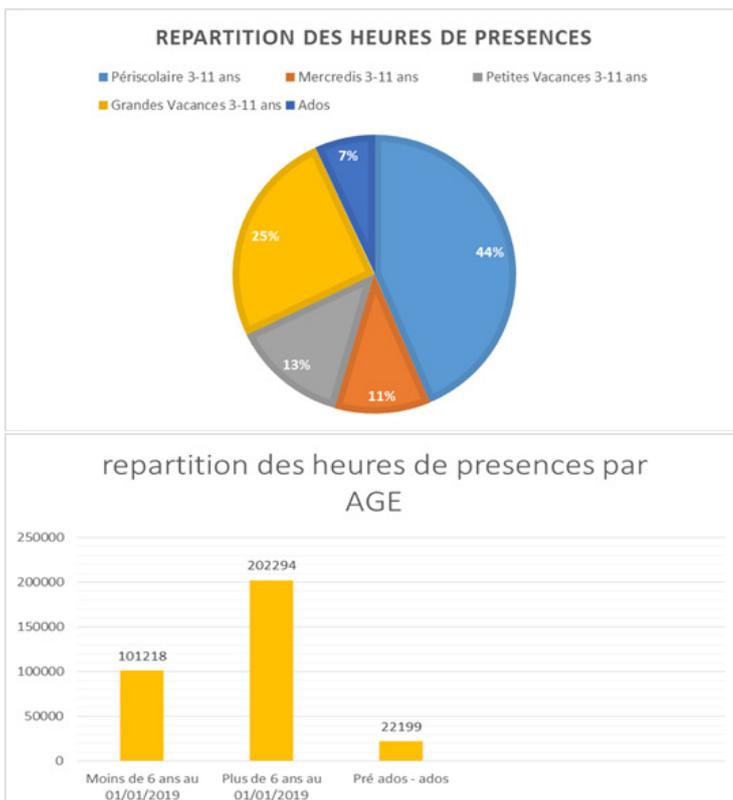
241 jours d'ouverture
343011 heures de présence totales
932 filles et 1009 garçons

Hors RAM et hors ACM Ablon

Nbre enfants accueillis	1941
Moins de 6 ans	721
Plus de 6 ans	1220
Territoire CCPHB	1739
Hors Territoires	202

Origine géographique des enfants (hors RAM et ACM Ablon)

Ablon	14	Fourneville	38
Barneville La Bertrand	2	Genneville	21
Berville Sur Mer	74	Gonneville Sur Honfleur	55
Beuzeville	386	Honfleur	478
Boulleville	92	La Rivière Saint-Sauveur	177
Conteville	104	Le Theil en Auge	17
Cricqueboeuf	2	Manneville La Raoul	47
Equemauville	51	Pennedepie	4
Fatouville-Grestain	44	Quetteville	7
Fiquefleur-Equainville	73	Saint Sulpice de Grimbouville	3
Foulbec	50	Hors Territoires	202



Animateurs



PÉRIODES D'OUVERTURE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

	Périscolaire matin et soir	Mercredis	Petites Vacances	Juillet	Août
Ablon (AFM)	x	x	x	x	X 3 semaines
Berville-Sur-Mer	x	x	X hors Noël	x	X 1 semaines
Beuzeville	x	x	X hors Noël	x	X 2 semaines
Conteville	x				
Equemauville	x			x	
Fiquefleur-Equainville	x				
Foulbec	x				
Fourneville	x				
Gonneville / Honfleur	x				
Honfleur	x	x	X hors Noël	x	X 3 semaines
La Rivière Saint-Sauveur	x	x	X hors Noël	x	X 3 semaines
Saint-Maclou	x		X hors Noël	x	

BILAN PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

Une très bonne fréquentation tout au long de l'année pour l'ensemble des accueils même si avec le départ des 4 communes Euroises vers une autre collectivité, on note une légère baisse de fréquentation le mercredi à Beuzeville.

Le changement de tarification n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation.

Des animations « optimist » proposées aux enfants de + de 7 ans de l'ensemble des accueils sur les mois d'Avril-Mai-Juin.

Un travail des équipes pour rendre encore plus l'enfant acteur de sa journée : les projets ont été repensés pour être moins dans la production et plus dans l'expérimentation, laisser le choix parmi plusieurs animations qui ont été discutées avec les enfants en amont. Les animations en extérieur ont également été privilégiées.

Des partenariats avec les médiathèques ont permis des animations régulières autour du livre tout au long de l'année

BILAN ADOS

Le changement de tarification n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation pendant les vacances de la Toussaint mais le forfait annuel mercredi a fait chuter la fréquentation.

Très forte fréquentation en période estivale

Les actions d'autofinancement permettent aux jeunes de se responsabiliser et de s'impliquer du début

jusqu'à la fin du projet (« Ski 2021 »). Cela crée une dynamique durable.

Les 2 accueils ados ont organisés régulièrement des rencontres pour mixer les jeune, créer des liens.

Les éléments négatifs de 2019 :

- Le panachage 11-17 ans au sein d'un même groupe pose souci notamment en période estivale.
- Le fonctionnement « accueil de loisirs » limite les possibilités notamment pour les plus âgés
- Le partage des locaux à Beuzeville avec les enfants plus jeunes le mercredis et pendant les petites vacances ne facilite pas la structuration de l'accueil ados.

BILAN MERCREDIS / VACANCES 3-11 ANS

Deux nouveaux ALSH, ouverts avec succès :

- A La Rivière Saint-Sauveur—24 places pour les plus de 8 ans, dès les vacances de Février et pour toutes les périodes (Avec inauguration officielle en présence des élus et des familles !)
- A Equemauville, 30 places pour les 3-12 ans sur les 3 première semaines des vacances de juillet pour proposer un accueil sur le plateau Honfleurais.

Une très bonne fréquentation tout au long de l'année même si sur la période estivale, les effectifs des accueils de Honfleur ont légèrement baissé.

Le changement de tarification n'a pas eu d'impact négatif sur la fréquentation pendant les vacances de la Toussaint.

Des projets inter-centres ont vu le jour permettant aux équipes et aux enfants de mieux se connaître et de découvrir une partie du territoire :

- Rencontres autour de grands jeux
- Challenge fresques en bouchons, dorénavant exposées dans les escaliers du siège de la CCPHB
- Des campings intergroupes : Beuzeville/Berville Sur Mer et Honfleur/La Rivière Saint Sauveur
- Un grand défilé à Honfleur rassemblant à la Toussaint l'ensemble des accueils du territoire avec confection de mascottes personnalisées

Une proposition de 2 sorties découvertes spéciales « sport » le vendredi soir pour les 6-11 ans des différents accueils—match de Foot La Havre/Nancy et de Basketball Le Havre/Boulogne. Les enfants ont pu vivre un moment privilégié et magique pour beaucoup.

Des échanges de compétences :

- Un animateur de l'ACM d'Honfleur a proposé aux différents accueils de loisirs des initiations Cirque qui ont abouti à des spectacles en présence des familles et élus.
- Les enfants ont pu bénéficier des activités nautiques « optimist »

En continuité de la démarche du mercredi, les équipes ont poursuivi leur travail pour rendre encore plus l'enfant acteur de sa journée : les projets ont été repensés pour être moins dans la production et plus dans l'expérimentation, laisser le choix parmi plusieurs animations qui ont été discutées avec les enfants en amont soit en début de période soit pendant la période précédente. Les animations en extérieur ont également été privilégiées.

LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les équipes des RAM de Honfleur et Beuzeville ont continué à travailler ensemble dès le mois de janvier en proposant aux assistantes maternelles et aux parents de pouvoir participer à certains ateliers sur le territoire de l'autre Relais.

Les Objectifs 2019 ont été atteints :

- Entretien de la dynamique petite enfance sur le territoire
 - Un RPAM vivant et dynamique, à la fois force de proposition en matière de petite enfance sur le territoire et favorisant l'investissement, la prise d'initiatives par les assistantes maternelles
 - Le RPAM: un appui potentiel dans la mise en œuvre des pratiques professionnelles est identifié par les assistantes maternelles et les MAM.
- Valorisation de la qualité éducative des modes d'accueil notamment individuels
 - Les animations collectives du RPAM sont identifiées par les parents et les assistantes maternelles comme un outils permettant la diversification des pratiques en matière de petite enfance et la socialisation des jeunes enfants sur le territoire.
- Participer à l'équilibrage des offres et demandes d'accueil sur le territoire
 - En l'état actuel l'offre d'assistantes maternelles est sur-représentée sur le territoire Eurois (peu de diversité de mode d'accueil, pas de possibilité d'action sur la régulation des agréments donnés par le Conseil Général). Cette mission est difficile à réaliser. Nous mettons toutefois l'accent sur la tenue de liste d'assistantes maternelles informant les parents des disponibilités de chacune et informons les candidates à l'agrément de la conjoncture actuelle sur le territoire. Sur le côté Calvadosiens l'offre est plus diversifiée avec des assistantes maternelles, des structures multi-accueils, crèches, ...Les animatrices du Relais travaillent en partenariat avec tous les professionnels du secteur pour participer à cette équilibrage.
- Mise en réseau des familles, des personnels d'accueil « petite enfance »
 - Au-delà de la diffusion et la mise à jour de listes des assistantes maternelles, des informations sur les modes d'accueil et des entretiens individuels sur la permanence administrative, nous le travail de mise en réseaux est poursuivi, les actions transversales sont favorisées permettant la rencontre des parents, des assistantes maternelles et des professionnels des structures d'accueil collectif du territoire (animations collectives, temps festifs, ateliers de psychomotricité).

ACTIONS SOUTIEN À LA PARENTALITÉ CCPHB

Objectifs

- Répondre aux attentes des parents concernant l'éducation, la petite enfance, l'adolescence
 - Accueillir les nouvelles familles sur le canton, participer à la création de liens sociaux
 - Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif auprès des enfants
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil et services au plan local

Public visé : futurs parents et parents de jeunes enfants, enfants, adolescents du territoire, enfants non scolarisés accompagnés de leurs parents

Ateliers Parents-enfants

Accueil bimensuel à l'Abord'âge, le lundi de 9h30 à 11h. Ce projet répond de manière concrète aux besoins et aux préoccupations des parents, notamment en matière de socialisation des jeunes enfants. Des thématiques variées s'appuyant sur les paroles des parents y sont abordées. Les possibilités sont nombreuses et en lien direct avec les parents présents sur le moment.

Ateliers des signes avec bébé

Permettre aux bébés de s'exprimer plus tôt, et ainsi réduire leurs frustrations, pleurs et colères. Cela facilite la compréhension des parents quant aux envies, besoins et émotions de leur bébé. C'est également un moment de rencontre et de partage avec d'autres parents.

Ateliers massage et portage bébé

Tout en répondant aux besoins physiologiques des bébés, le massage et le portage sont des vecteurs de la relation entre le bébé et ses parents. Les ateliers permettent l'apprentissage de technique de massage et portage et sont également prétexte à rencontrer et échanger avec d'autres parents de très jeunes enfants (de la naissance aux premiers déplacements)

Soirées thématiques 2019

Proposition de rencontres autour d'une thématique éducative (séparation, la place de chacun dans la famille, les limites, l'agressivité et l'autorité...) avec l'intervention d'un professionnel (psychologue ou autre intervenant en fonction de la thématique ciblée) suivi d'un échange avec les parents autour de la problématique. Ces rencontres inscrites au REAAP sont envisagées sous l'angle de la parentalité. Elles s'adressent donc aux parents sans restriction par rapport à l'âge de leurs enfants.

Thèmes	Nombre de participants
Comment accueillir les émotions de l'enfant	14
Les gestes pédiatriques	12
L'alimentation de l'enfant de 0 à 5 ans	12
Trouble du spectre de l'autisme 1	34
Trouble du spectre de l'autisme 2	25
L'apprentissage de la propreté	12
Taper, pousser, mordre comment intervenir	23
Jeux dangereux	12

BILAN DU SERVICE

Le changement majeur de cette année 2019 fut le changement d'organigramme de la CCPHB avec l'Enfance et la Jeunesse en Direction à part entière valorisant ainsi la volonté des élus de porter cette compétence comme axe fort du développement du territoire.

Les priorités 2019 étaient :

- Une harmonisation tarifaire

Réalisé : Après 1 an et demi de travaux l'harmonisation tarifaire fut effective au 1er septembre 2019—une plaquette d'information fut distribuée en amont pendant l'été pour expliquer et présenter la grille—L'écho N°3 .

- Une harmonisation horaires d'ouverture périscolaires matin et soir

Réalisé : A compter du 1er septembre 2019, tous les accueils ont comme horaires extrêmes d'accueil 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fermeture de l'école jusqu'à 18h30

- L'ouverture de nouveaux accueils en fonction des besoins :

Réalisé : L'accueil de loisirs de La Rivière Saint-Sauveur a ouvert dès de février des places pour les 9-11 ans et ce pour l'ensemble des vacances de l'année. Une action en continuité de l'ouverture pour cette même tranche d'âge le mercredi depuis septembre 2018.

L'accueil d'Equemauville a ouvert les 3 premières semaines de juillet pour des enfants de 3 à 11 ans.

- L'amorçage un diagnostic à l'échelle du territoire avec le soutien de partenaires institutionnels (CAF, DDCS,...) pour l'écriture du Projet Educatif Local :

Réalisé : Après une phase d'enquêtes auprès des familles, enfants, acteurs locaux, partenaires institutionnels, le diagnostic a été présenté en septembre 2019 devant la commission Enfance et jeunesse élargie à l'ensemble du Conseil Communautaire. Les enjeux ont été déterminés autour de 4 axes (présentés dans les pages suivantes). Le comité de pilotage et des groupes thématiques vont être mis en place en 2020 afin de finaliser le projet sur 4 ans.

- Le travail sur les complémentarités des équipes en place, des équipements existants, répertorier les manques et les améliorations souhaitables. Favoriser les rencontres et échanges inter-accueils.

Réalisé : Les RAM ont continué à mutualisé des ateliers, des réunions thématiques offrant ainsi plus de possibilités tant pour les assistantes maternelles que pour les parents. Les accueils de loisirs se sont rencontrés à chaque période de vacances autour de grands jeux ou de projets communs notamment les fresques en bouchons exposées au siège de la CCPHB.

Mise en place de l'initiation voile le mercredis à destination de tous les enfants du territoire

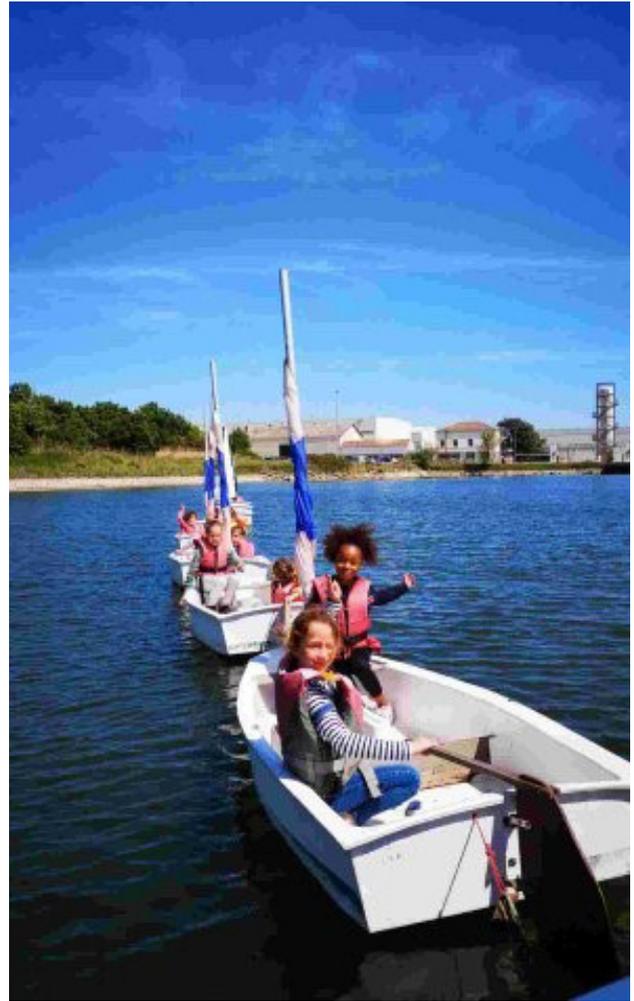
- Travailler sur des outils communs :

En cours : Après le dossier d'inscription unique pour les enfants de l'ensemble des structures mis en place dès Septembre 2018, les équipes du Ram et des accueils de loisirs travaillent à harmoniser l'ensemble des documents de communication.

Atelier musique



Atelier voile



Atelier voile



Match au Havre

Atelier psychomotricité





PERSONNEL

Le service Voirie dispose :

- 1 chef d'exploitation : coordination planification des opérations (GV)
- 6 agents conducteurs chauffeurs d'engins (FT SA JYS JYC CC FF)
- 2 agents conducteurs (pour les astreintes d'hivernage) (PD CGH)
- 1 secrétaire (1/2 ETP) (DG)

Les agents œuvrent au quotidien à l'aménagement et l'entretien des 380 km de voies intercommunales (VC et CR sur l'ensemble du territoire de la CCPHB hors mis un périmètre au centre de Honfleur).

Ils assurent l'entretien courant des chaussées, les astreintes pour le salage et le déneigement durant la période hivernale.

Les agents veillent au bon fonctionnement du matériel de la communauté de communes.

CHIFFRES-CLÉS

- 395 km de voies communales
 - o 520 t d'enrobé froid (« tarmac ») : nid de poule & accotements / Régie)
 - o 9 km d'enrobés (Prestataire)
 - o 2.5 km d'enduits gravillonnés (Régie & Prestataire)
 - o 722 km d'accotement à faucher au printemps puis à l'automne (Prestataire)
 - o 336 km de haie à tailler à l'automne (Prestataire)
- 142 km de chemins agricoles
 - o 1410 t de cailloux
- Hivernage :
 - o Hiver 2018-2019 : fin de la convention d'entretien de certaines routes départementales Euroises.
 - o Hiver 2019-2020 : mise en place de 4 circuits de salage préventif des secteurs pentus & exposés au verglas.
 - Risle : 50km
 - Morelle : 40km
 - Orange : 46km
 - Seine : 44km

PRÉPARATION DES CHANTIERS ENDUITS SUPERFICIELS ET ENROBÉS

Ce poste n'est donc pas intégré aux marchés de travaux, ce qui réduit d'autant le cout au mètre carré.

- a. Enduits superficiels
 - Travail en régie : Préparation des routes à enduire. Dérasement des deux côtés ; effectué avec un tractopelle « en rétro » et un camion + Balayage avec balayeuse équipée sur un tractopelle.
 - Réparation des trous et grosses déformations au tarmac.
 - Dés herbant sur les surfaces à enduire.

3 semaines environs suivant l'état des chemins à 2 Agents.

- b. Enrobés environnementaux
 - Travail en régie : Dérasement des côtés effectué avec un tractopelle « en rétro » (avec un camion en appui) + Balayage (balayeuse équipée sur un tractopelle). Réparations des grosses déformations en coordination avec l'entreprise (première passe de tarmac).
Dés herbant sur les surfaces à enrober.
2 à 3 semaines suivant l'état des chemins à 3 Agents.
 - Pendant la semaine d'intervention de l'entreprise : 1 Agent pour assurer le prébalayage avant application des couches d'accroche.
 - Après : Encaissement des accotements en 0.31/5 après réalisation des enrobés. (2 semaines à 3 Agents).

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

- a. Réparation ponctuelle au Tarmac
 - Rebouchage des nids de poules (~370t/an □ 120 jours à 2 agents)
 - Reprofilage des affaissements de chaussées (80t/an)
 - Bandes de tarmac sur chemin à rendre carrossable (80t/an : 3t = 40m)
- b. Restauration des chemins agricoles en cailloux
Grattage des chemins et encaissement en cailloux suivant la dégradation avec les engins agricoles et les intempéries.
80 jours à 2 agents pour 40 km ; très variable selon les conditions climatiques automnales et hivernales annuelles.
- c. Dérasement automnal
60 jours à 2 agents

AMÉNAGEMENTS CONNEXES

- a. Rechargement des accotements et confection de gares de croisement
Entretien et création de gares de croisement sur des chemins étroits ce qui évitent la dégradation des accotements et bord de chaussée.
- b. Curage de fossé
 - Curage de fossé et passages d'eau ayant vocation à assainir les voies.
3 à 4 semaines selon la localisation du site de dépôt des terres ; 1 tractopelle + 1 camion.
 - Dépotage des terres de curage sur le site de la CCPHB □ 1500 t/an.

TRAVAUX SPÉCIAUX

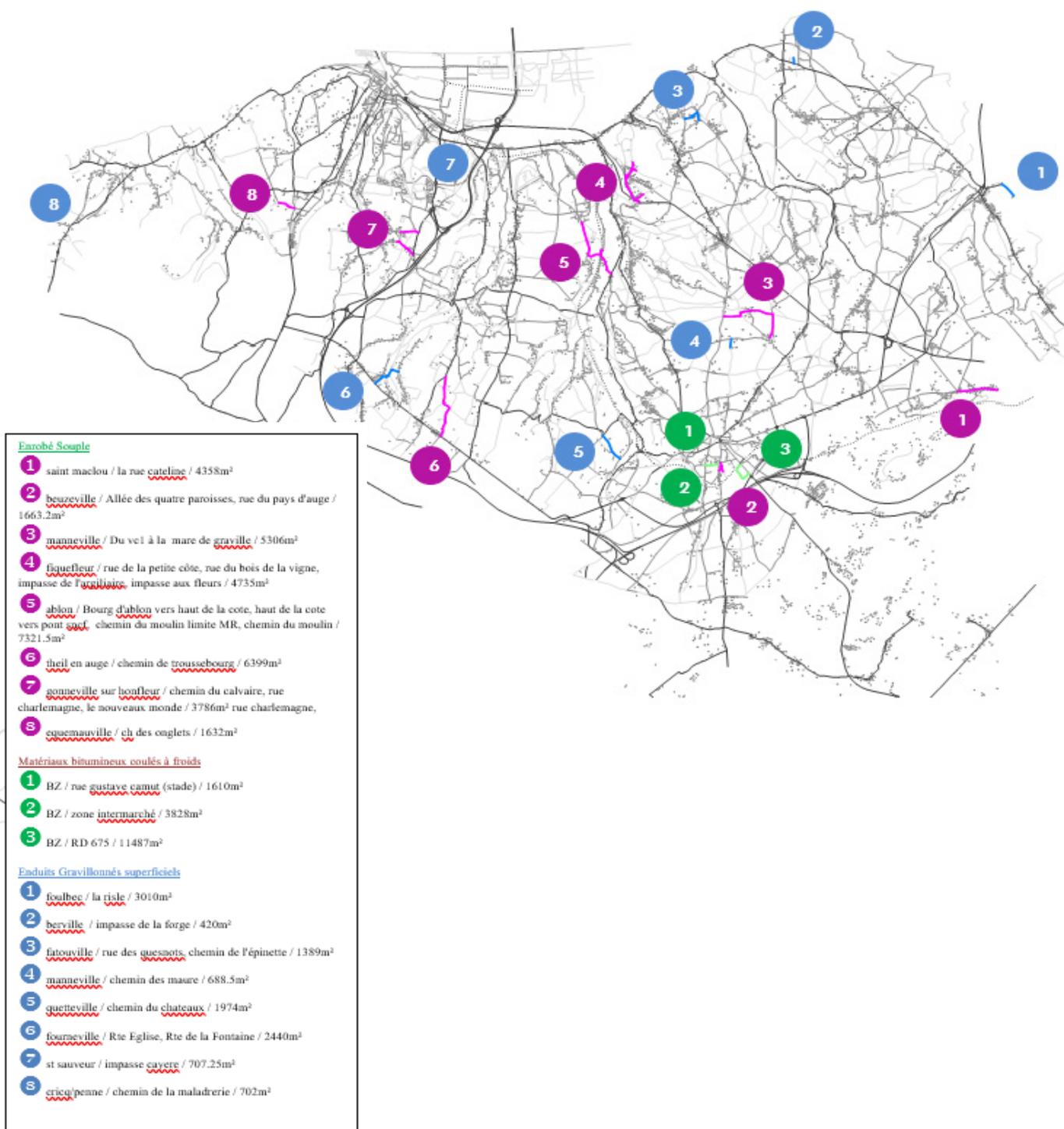
- a. Gravier
Réapprovisionnement et remise en forme des tas de graviers dans les côtes [sable concassé] (60 km à sécuriser).
15 jours à 2 Agents.
- b. Traitement préventif (salage)

- c. Raclage
Déneigement des voies communales et certaines routes départementales sous convention.
- d. Balayage des coulées de boues d'orage.

MARCHÉ EN COURS

- a. Renouvellement des couches de roulement :
 - Dernière année pour le marché à 3 lots techniques :
 - o Enduits Gravillonnés Superficiels (EGS) : VIAFRANCE,
 - o Enrobés Coulé à Froid (ECF) : EIFFAGE,
 - o Enrobés Environnementaux (EE) : COLAS.

La définition des programmes annuels s'appuie sur la demande des communes, sur des critères techniques et de coordination avec les exploitants de réseaux.



Enrobés



Encaissement des accotements après que l'entreprise est fait l'enrobé



Enduit fait en régie



Chemin avec deux bandes de roulement en tarmac



Curage de mare



Curage de fossé



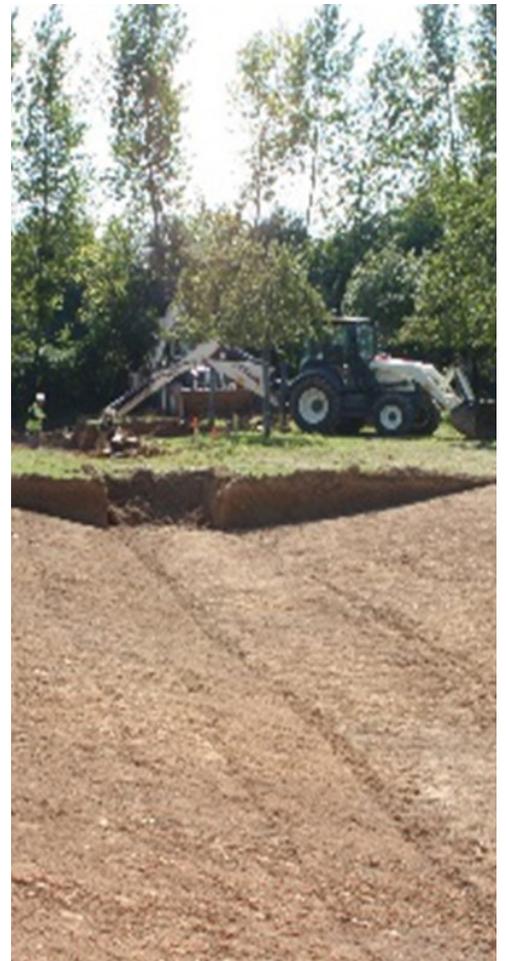
Création de fossé



Création de bassin



Création de noue



Patrouille



Déneigement ; tractopelle
+ lame orientable



STRATEGIE & DEVELOPPEMENT

STRUCTURATION DE LA DIRECTION STRATÉGIE & DÉVELOPPEMENT

- Prise de poste du DGA (01/05/19)
- Passage à temps plein de la cheffe de projet « habitat, politique de la ville, énergie »
- Recrutement d'un agent de développement local

INGÉNIERIE FINANCIÈRE

- Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) : Elaboration de la CTEC avec la Région et les Départements pour optimiser les plans de financements
- Contrat de territoire avec la Région : Finalisation des négociations et signature (05/04/19) ; 4.48 M d'E de subventions obtenues pour le territoire



- Contrat interdépartemental de territoire avec les Départements de l'Eure et du Calvados : Finalisation des négociations et signature (10/07/19) : 2 Md'E de subventions obtenues pour le territoire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aides aux commerces : opération FISAC
 - o 1 dossier financé sur le territoire
 - o Prolongement de l'opération d'un an ; jusqu'au 31/12/20 (avenant n°2)
- Aides à l'immobilier d'entreprises :
 - o Extension de la délégation concédée au Département du Calvados sur :
 - Le soutien aux services et commerces de proximité
 - La résorption des friches et délaissés d'entreprises
- Commercialisation ZAE Fosseurie :
 - o Vente définitive des lots n° 5, n°6 et n°8

- Développement d'une nouvelle offre foncière économique :
 - o Nouvelle ZAE de Beuzeville : Suivi des négociations foncières avec la SAFER
 - o Extension de la ZAE de Bouleville : Préparation des acquisitions foncières (réalisation des négociations, suivi des recherches de cavités souterraines)
- Guichet entreprise :
 - o Partenariat avec la CCI des Portes normandes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure, Initiative Eure, Initiative Calvados
 - o Mise en place à compter du 03/09/19
 - o 15 permanences programmées sur la CCPHB par des conseillers entreprise en 2019
 - o 7 dossiers accompagnés en 20109
- Emploi-Formation :
 - o Participation aux travaux du Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF)
 - o Etablissement d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi

TOURISME

- Office de tourisme :
 - o Mise en place de la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme Communautaire
 - o Suivi de l'activité de l'OTC
- Développement touristique :
 - o Préparation du lancement d'une stratégie de développement touristique
 - o Elaboration en interne d'un état des lieux touristique
- Classements touristiques :
 - o Accompagnement de la Commune de La Rivière-Saint-Sauveur pour l'obtention du classement en « Commune Touristique »

SERVICES

- Développement culturel :
 - o Préparation de contrats de développement culturels (CDCT) avec la Région Normandie et le Département du Calvados
 - o Etablissement d'une convention de préfiguration au CDCT avec le Département du Calvados, permettant le maintien de 14 000 € de subventions aux acteurs culturels
- Soutien aux associations :
 - o Constitution d'une commission pour l'attribution des subventions aux associations
 - o Soutien de 35 associations pour un budget total de 39 357.5€ de subventions versées (21 associations sport-loisir, 14 associations d'intérêt général)
- Maison de Service au Public MSAP :
 - o Reprise de la compétence au 01/01/19 par la CCPHB
 - o Elaboration de la convention de partenariat avec la Mission Locale de la Baie de Seine pour le fonctionnement de la MSAP
 - o Suite à l'évolution au niveau national, préparation de la labellisation Maison France

Service (MFS) en lien avec la Mission Locale de la Baie de Seine, la Préfecture du Calvados, le Département du Calvados, la CAF et la CPAM

GRANDS PROJETS

- Plan vélo intercommunal :
 - o Lancement de la démarche le 23 Octobre.
 - o Animation de 4 groupes de travail pour dessiner les boucles cyclo touristiques et identifier les axes utilitaires.
 - o Co-construction du tracé de la Seine à Vélo avec le CD.

- Centre aquatique communautaire :
 - o Animation du groupe de travail pour l'élaboration du cahier des charges
 - o Lancement de la démarche (prestataire H2O a été recruté en 2020).

- Projet La Mora :
 - o Accompagnement du projet : lien avec le maître d'ouvrage, la Ville de Honfleur, le Département du Calvados et la Région Normandie.
 - o Attribution d'une subvention de 200 000 € par la CCPHB

URBANISME

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS

PÔLE PLANIFICATION

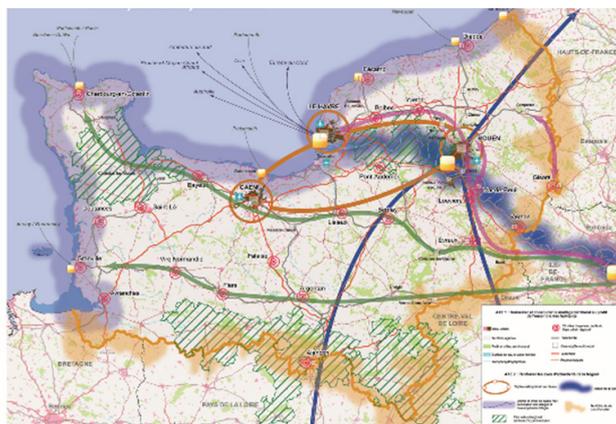
8 délibérations.
3 Commissions Aménagement.

PÔLE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

1810 dossiers ADS en 2019,
soit 950 Equivalents Permis de Construire
(Eq. PC).

PÔLE PLANIFICATION

La Région Normandie a prescrit l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) le 15 décembre 2016. Le SRADDET est une obligation au titre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. Il vise à élaborer un projet d'aménagement pour l'avenir et s'impose, dans un rapport de prise en compte et de compatibilité, aux Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) et aux documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, POS...) en l'absence de SCoT. Il vise également à la simplification de la hiérarchie des normes en intégrant les schémas supérieurs (SRCAE, PRPGD, SRCE...).



La Région Normandie a élaboré son SRADDET pendant 2 ans, l'a arrêté le 17 décembre 2018 et a été approuvé par le Préfet de la Région Normandie le 2 juillet 2020. Le dossier, qui contient un Rapport de 74 objectifs et 333 sous-objectifs, un Fascicule de 42 règles ainsi que des annexes, a fait l'objet d'un suivi du Service Aménagement de la CCPHB, dans la mesure où il doit être décliné dans les documents locaux du SCoT et dans le futur PLU intercommunal.

SUIVI DE LA RÉVISION DU SCOT NORD PAYS D'AUGE



La Révision du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Pays d'Auge (SCoT) a été lancée en 2016.

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle élargie des 4 Communautés de Communes du Pays d'Auge. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent en respecter les orientations.

Projet de territoire sur 15 à 20 ans, il fait émerger les spécificités du territoire, ses qualités et ses atouts, et définit son positionnement par rapport à la région, aux départements et aux territoires voisins.

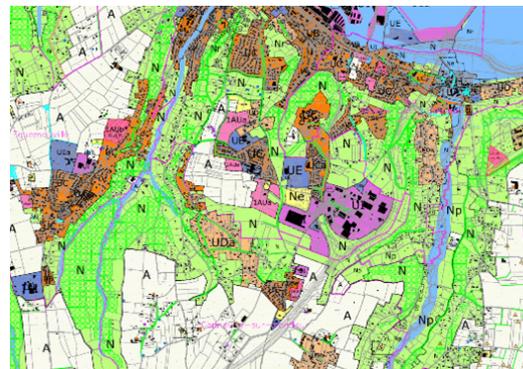
Après le diagnostic et le projet de territoire (PADD) du SCoT, l'année 2018 a vu la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui s'impose au futur PLUi de la CCPHB.

Fin 2018, les élus de la Commission Aménagement ont particulièrement travaillé sur la déclinaison de la Loi Littoral dans le SCoT. Des entretiens ont eu lieu, en présence du Directeur du SCoT, dans chacune des communes littorales membres de la CCPHB.

Le SCoT Nord Pays d'Auge a été approuvé le 29 février 2020.

POURSUITE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUI 14

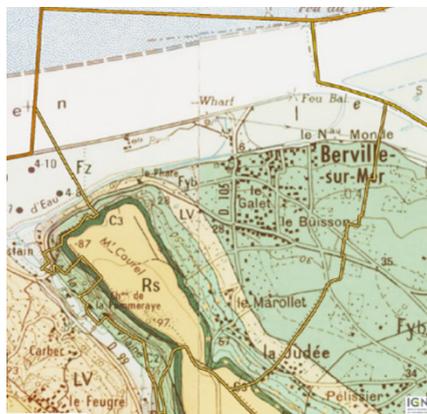
Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes calvadosiennes). Cette Modification a pour principaux objectifs de renforcer la prise en compte des risques, de reconnaître l'existence des constructions principales d'habitation construites légalement et actuellement zonées en secteur agricole ou naturel, de mettre à jour le PLUi suite aux dernières évolutions législatives (suppression des secteurs Nh), de clarifier certaines dispositions du Règlement afin d'encadrer la constructibilité mesurée des habitations existantes isolées ainsi que de permettre une densification de certains secteurs urbains...



Après l'élaboration en 2017 des Orientations d'Aménagement et de Programmation du projet de lotissement de la commune de GENNEVILLE, la Commission Aménagement a finalisé en 2018 le Plan de Zonage et le Règlement modifié du PLUi 14.

Ces deux documents permettront notamment une adaptation des droits à construire suites aux dernières évolutions législatives (suppression des secteurs Nh et adaptation à la loi Littoral modifiée par la loi ELAN du 23 novembre 2018), la protection renforcée des secteurs naturels de vallées, un assouplissement de certaines règles contraignantes pour les particuliers, ou encore la prise en compte de petits projets d'activités.

POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PLU COMMUNAL DE BERVILLE-SUR-MER



Suite à la fusion entre les deux EPCI, la CCPHB poursuit la Révision générale du POS communal de BERVILLE-SUR-MER valant élaboration de son PLU. Cette procédure se fait en partenariat avec la Mairie et le bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.

L'élaboration du PLU de BERVILLE-SUR-MER vise à encadrer le développement urbain de la commune qui connaît une forte pression foncière, dans le respect de son identité rurale, de ses nombreux atouts patrimoniaux, paysagers et environnementaux, de la Loi Littoral, des objectifs nationaux de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles et de la Charte du Parc Régional Naturel des

Boucles de la Seine Normande (PNR).

Le travail a été repris en phase des Outils Réglementaires du PLU (Plan de Zonage et Règlement) pour un arrêt de la procédure fin 2020 et une approbation au second semestre 2021.

LANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CCPHB

Dans un contexte de caducité prochaine des Plans d'Occupation des Sols (POS), la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) souhaite se doter rapidement des outils de maîtrise du devenir de son territoire. Dans cet objectif, la CCPHB, compétente en matière de Planification, a prescrit le 2 avril 2019 le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire, en articulation avec les élaborations parallèles du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le périmètre du PLUi s'étend à l'ensemble du territoire de la CCPHB, à l'exclusion du Site Patrimonial Remarquable de HONFLEUR (SPR – ex secteur sauvegardé) couvert par les dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), conformément à l'article L153-1 du Code de l'Urbanisme. Ce secteur particulier sera pris en compte dans le diagnostic territorial et le projet de territoire (PADD), sans que les outils réglementaires du PLUi ne puissent s'y appliquer.

La procédure d'élaboration du PLUi vise à faire émerger une stratégie territoriale en mesure d'articuler les ambitions politiques de la CCPHB en projet d'avenir, global et cohérent :

- en améliorant les connaissances géographiques du territoire par un diagnostic pluridisciplinaire, stratégique et partagé.
- en établissant un projet politique d'aménagement du territoire à horizon des 10 prochaines années.
- en fixant les outils réglementaires de la mise en œuvre du projet, en mesure d'encadrer les autorisations du droit des sols de façon simplifiée, qualitative et sécurisée.

Cette procédure s'inscrit conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, particulièrement ses articles L151-1 et suivants, L101-1 et suivants et L153-1 et suivants. Par ailleurs, aux vues des nombreuses spécificités environnementales du territoire (Réserve Naturelle Nationale, Zones Natura 2000, RAMSAR, Sites Classés et Inscrits...), la procédure de PLUi est soumise à Evaluation Environnementale systématique, conformément aux articles L104-1 et suivants du Code de l'Urbanisme. Cette procédure vise, tout au long de l'étude, à analyser les incidences du PLUi sur l'environnement et la santé, à réorienter et/ou justifier les choix d'aménagement opérés, et à informer la population dans une démarche de transparence.

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le territoire de la CCPHB est concerné par le Site Patrimonial Remarquable de Honfleur (ex-secteur sauvegardé) couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) ; il s'agit du document d'urbanisme du centre-ville d'Honfleur, élaboré par l'Etat en collaboration avec les collectivités locales et approuvé en janvier 1985.

Le PSMV vise au développement harmonieux du centre-ville, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. Dans ce secteur, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) vérifie la compatibilité des autorisations du droit des sols au regard du Règlement du PSMV et rend un avis conforme. Dans le cadre de sa compétence Planification, la CCPHB a en charge le suivi et la révision de ce PSMV.

Dans ce cadre, la CCPHB a l'obligation d'instituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) suite à la Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP). La Commission locale du SPR possède les missions suivantes :

- Proposer la révision ou la modification du PSMV ;
- Donner son avis dans le cadre d'une révision ou d'une modification du PSMV ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PSMV.

La Commission locale du SPR se compose d'un collège de membres de droit (Président de l'EPCI, le Maire, le Préfet, le Directeur Régional des Affaires culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France) auxquels s'ajoutent au maximum 15 membres nommés par la CCPHB et répartis en 3 collèges : un tiers d'élus communautaires, un tiers de représentants d'associations patrimoniales, un tiers de personnalités qualifiées. Pour chacun des membres, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions : il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

La procédure de composition de cette Commission Locale du SPR est la suivante :

- délibération du Conseil Communautaire donnant pouvoir à Monsieur le Président de l'EPCI pour procéder à la composition de la CLSPR ;
- proposition d'une liste de membres par courrier de Monsieur le Président à Monsieur le Préfet ;
- avis de Monsieur le Préfet ;
- délibération du Conseil Communautaire pour fonder la CLSPR suite à l'avis de Monsieur le Préfet ;
- 1^{ère} réunion de la CLSPR pour approuver son Règlement de fonctionnement.

L'année 2019 a permis de dresser une première liste des membres de cette commission locale qui sera en 2020 validé par délibération du Conseil Communautaire.

PÔLE INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Un important chantier d'harmonisation : suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 entre la CCCB et la CCPH, le nouvel EPCI a harmonisé la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols », ainsi que la prise en charge financière de l'instruction des actes. Le territoire connaissait des disparités importantes avec une délivrance des actes assurée par les Maires sur les communes euroises, et par le Président de la CCPHB sur les communes calvadosiennes. L'instruction était en outre historiquement gratuite pour les communes du Calvados, tandis que les communes de l'Eure en assumaient 50% du coût.

Après débat, il a été décidé un système à la carte, avec la possibilité pour chaque commune membres de conserver la signature des ADS ou de la déléguer à l'EPCI. Les communes d'ABLON, BARNEVILLE-LA-BERTRAN, CRICQUEBOEUF, HONFLEUR-VASOUY, PENNEDEPIE, QUETTEVILLE, LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR et LE THEIL-EN-AUGE ont délégué à la CCPHB la délivrance de leurs Autorisations du Droit des Sols, tandis que les autres communes membres conservent la signature des actes.

La CCPHB assume intégralement la prise en charge financière de l'instruction des ADS, permettant ainsi la gratuité pour l'ensemble des communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, les Autorisations du Droit des Sols (ADS) sur le territoire de la CCPHB sont instruites par deux services différenciés entre l'Eure et le Calvados, chacun n'instruisant pas tout à fait les mêmes dossiers (cf tableau ci-dessous), ni selon la même amplitude de procédure administrative : sur les communes euroises, le personnel de chacune des Mairies assure notamment la pré-instruction (notification des délais au demandeur, consultation des services associés...) et la post-instruction (notification de l'arrêté, Déclaration d'Ouverture de Chantier, Conformités...), tandis que le Pôle ADS de la CCPHB prend en charge ces missions.



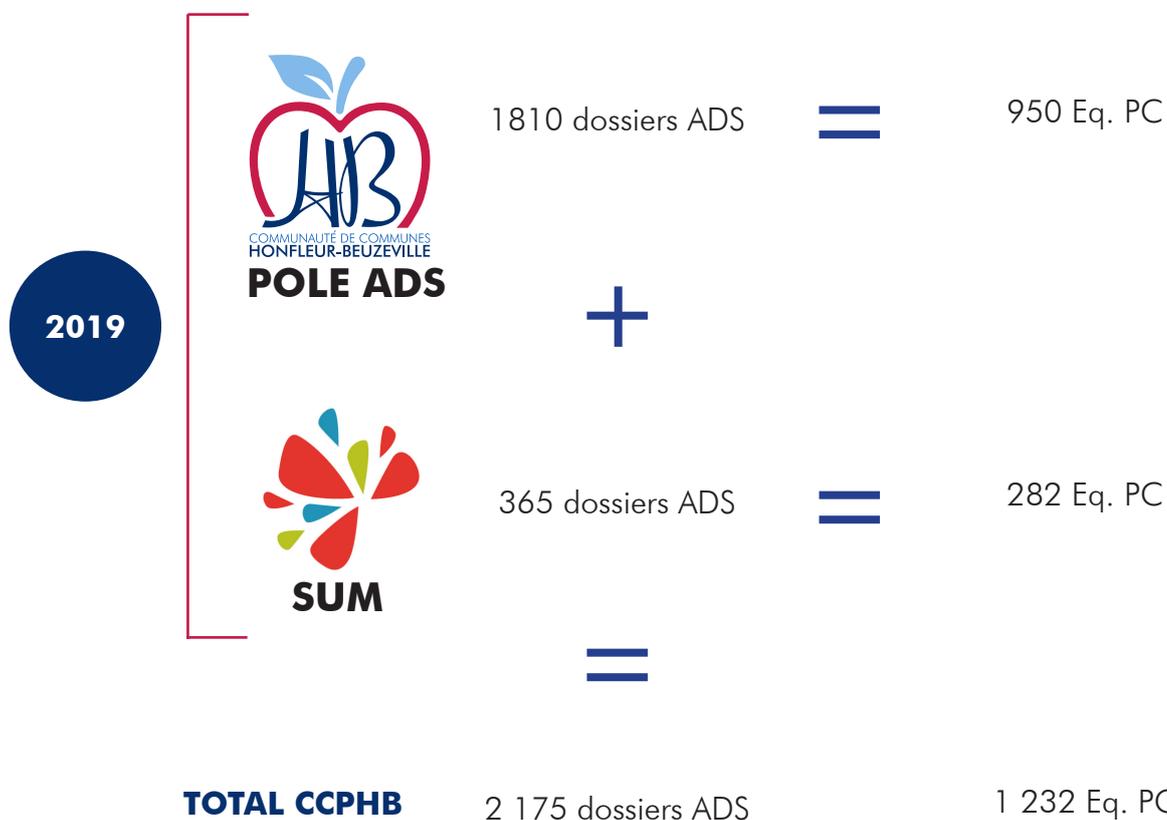
Le service instructeur interne à la CCPHB dit « Pôle ADS » pour les communes calvadosiennes.

	Sigles	Eq. PC	Pôle ADS	SUM
Permis d'Aménager	PA	1.2 PC		
Permis de Construire	PC	1 PC		
Permis de Démolir	PD	0.8 PC		
Déclarations Préalables	DP	0.7 PC		
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa	0.4 PC		Mairies 27
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb	0.4 PC		
Autorisations de Travaux	AT	0.8 PC		Mairies 27
Autorisations Préalables	AP	0.4 PC		Mairies 27
Conformités des travaux	Conf	0.7 PC		Mairies 27
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA	0.4 PC		Mairies 27



le Service d'Urbanisme Mutualisé de la CC Pont-Audemer Val-de-Risle, dit « SUM » pour les communes euroises.

LES CHIFFRES CLÉS DU PÔLE ADS EN 2019 – TERRITOIRE CCPHB



Service instructeur ex CCPH - Nombre de dossiers d'instructions - Comparatif 2018/2019

		2018		2019		Evolutions (Nb de dossiers)		Evolutions (Eq. PC)	
		Nb de dossiers		Nb de dossiers		Nb de dossiers		Nb de dossiers	
Permis d'Aménager	PA = 1.2PC	3	3.6	5	6	2	66.7%	2	66.7%
Permis de Construire	PC = 1PC	163	163	160	160	-3	-1.8%	-3	-1.8%
Permis de Démolir	PD = 0.8PC	4	3.2	2	1.6	-2	-50%	-2	-50%
Déclarations Préalables	DP = 0.7PC	283	198.1	323	226.1	40	14.1%	28	14.1%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0.4PC	657	262.8	763	305.2	106	16.1%	42	16.1%
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0.4PC	43	17.2	52	20.8	9	20.9%	4	20.9%
Autorisations de Travaux	AT = 0.8PC	32	25.6	32	25.6	0	0%	0	0%
Autorisations Préalables	AP = 0.4PC	25	10	31	12.4	6	24%	22	24%
Conformités des travaux	Conf = 0.7PC	7	4.9	51	35.7	44	628.6%	31	628.6%
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0.4PC	352	140.8	391	156.4	39	11.1%	16	11.1%
TOTAL		1 569	829.2	1 810	949.8	241	15%	121	15%

SUM ex CCB - Nombre de dossiers d'instructions - Comparatif 2018/2019

		2018		2019		Evolutions (Nb de dossiers)		Evolutions (Eq. PC)	
		Nb de dossiers		Nb de dossiers		Nb de dossiers		Nb de dossiers	
Permis d'Aménager	PA = 1.2PC	7	8.4	11	13.2	4	57.1%	4.8	57.1%
Permis de Construire	PC = 1PC	155	155	139	139	-16	-10.3%	-16	-10.3%
Permis de Démolir	PD = 0.8PC	6	4.8	0	0	-6	-100%	-4.8	-100%
Déclarations Préalables	DP = 0.7PC	156	109.2	145	101.5	-11	-7.1%	-7.7	-7.1%
Certificats d'Urbanisme informatif	CUa = 0.4PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Certificats d'Urbanisme opérationnels	CUb = 0.4PC	93	37.2	70	28	-23	-24.7%	-9.2	-24.7%
Autorisations de Travaux	AT = 0.8PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Autorisations Préalables	AP = 0.4PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
Conformités des travaux	Conf = 0.7PC	0	0	0	0	0	-	0	-
Déclarations d'Intention d'Aliéner	DIA = 0.4PC	0	0	0	0	+0	-	+0	-
TOTAL		417	314.6	365	281.7	-52	-12	-32.9	-10%

En 2019 la compétence Habitat regroupe les missions suivantes :

- Point Info Habitat
- Espace Info Energie
- Gestion des attributions du logement social
- Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat

POINT INFO HABITAT

Le Point Info Habitat s'adresse à tous les habitants de la CCPHB depuis novembre 2018. La mission consiste à conseiller et accompagner dans leur projet d'amélioration de l'habitat les propriétaires éligibles aux dispositifs d'aides à travers une mission d'ingénierie sociale, technique et financière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » géré par l'Anah et ainsi facilite le parcours des particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette mission a été confiée à Soliha Normandie Seine, guichet unique de l'habitat, l'association anime et coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts, et en fonction de la situation géographique oriente les particuliers. Ainsi les propriétaires de logements situés dans le département du Calvados, Soliha Normandie Seine oriente les contacts vers l'association Soliha Territoires en Normandie. Cette dernière assure l'assistance au montage et suivi des dossiers et effectue un reporting régulier à Soliha Normandie Seine, mandataire du groupement. Elle assure également les permanences sur le territoire de l'ex CC de Honfleur.

Deux permanences mensuelles sont mises en place, l'une sur Honfleur et l'autre sur Beuzeville, tous les deuxièmes mardis de chaque mois.

La CCPHB verse aux propriétaires éligibles une aide financière sous forme de subvention répartie comme suit :

	Montant Subvention	Objectif annuel	Nbre de dossiers Réalisés	Montants accordés
Maintien à domicile	1000E/logement	8 logements par an	3	1 876 E
Habitat indigne ou très dégradé	1500E/logement	2 logements par an	1	1 500 E
Rénovation énergétique	500E/logement	22 logements par an	5	2 500 E
Total montant subvention	22 000E			5 876 E

La CCPHB participe également au financement du reste à charge des prestations d'ingénierie sociale technique et financière soit 120E par propriétaires occupants ou bailleurs engageant des travaux. La CCPHB a inscrit à son budget annuel une dépense pour le suivi et l'animation de 12 035E répartie de la manière suivante :

	Montant	Réalisé
Cout suivi et animation (part fixe)	8 195E	8 195E
Cout suivi et animation (part variable)	3 840E	2 280E

Pour atteindre l'objectif de 32 dossiers financés par an, il a été décidé par le Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2019 de modifier les plafonds de ressources initialement basés sur ceux du Département de l'Eure. Ils sont dorénavant basés sur ceux de l'Anah permettant ainsi d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels.

ESPACE INFO ENERGIE

En 2019, le Conseil Communautaire (délibération du 5 novembre 2019) a étendu l'Espace Info Energie sur l'ensemble de son territoire. L'Espace Info-Energie (EIE) est animé par l'association Soliha Normandie Seine pour le département de l'Eure et par Biomasse pour le département du Calvados.

Il constitue un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

En 2019, un total de 40 personnes se sont renseignées auprès des conseillers INFO-ENERGIE dont près de la moitié (19) se sont rendues en permanence afin de bénéficier d'un conseil personnalisé à proximité de leur domicile. Les permanences ont été particulièrement fréquentées durant le 1^{er} semestre de l'année 2019.

Les conseils techniques sont majoritairement recherchés par les particuliers (64%) ainsi que des informations sur les aides financières mobilisables dans le cadre de projet de rénovation énergétique (36%).

LA GESTION DES ATTRIBUTIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX

Depuis la fusion des deux EPCI, la compétence Logement Social est gérée au sein de la CCPHB ; toutefois les communes de HONFLEUR et BEUZEVILLE restent les services enregistreurs des demandes. Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le logement social est localisé à 92% sur la commune de HONFLEUR, le reste se concentre principalement à BEUZEVILLE.

Les outils de gestion des logements sociaux

1. La Conférence Intercommunale du Logement :

Depuis la loi ALUR de 2014 et la loi LEC (Loi Egalité et Citoyenneté) du 27 janvier 2017, le système d'attribution des logements sociaux a été réformé visant à :

- Instaurer un droit à l'information du public et des demandeurs de logement social.
- Apporter plus de transparence dans les attributions.
- Mieux partager l'effort de relogement des ménages prioritaires.
- Clarifier les priorités dans le logement social.

Cette nouvelle politique nomme l'EPCI comme chef de file de la politique intercommunale des attributions. Pour ce faire, l'article L441-1-5 du CCH oblige l'EPCI à créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). La CIL de la CCPHB a été arrêté par M le Préfet le 19 janvier 2018.

La CIL adopte des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs concernant :

- Les attributions et les mutations sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire,
- Les modalités de relogement des personnes relevant des accords collectifs (départemental ou intercommunal), déclarées prioritaires au titre du DALO ou relevant des projets de renouvellement urbain,
- Les modalités de coopération inter-partenaire.

Les orientations de la CIL sont déclinées dans la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) qui fixe des engagements chiffrés aux différents partenaires.

2. La Convention Intercommunale des Attributions (CIA) :

En 2019, à la suite d'un diagnostic réalisé par le prestataire P9 et après des réunions de travail avec les maires du territoire et les acteurs du logement social, la CCPHB a adopté les grandes orientations de la CIA et des critères d'attribution par délibération du 25 juin 2019.

Les grandes orientations qui ont été retenues permettent de répondre aux enjeux spécifiques du territoire :

- Parvenir à une bonne répartition sociale des attributions des logements sociaux sur le territoire de la CCPHB.
- Renforcer l'accessibilité du parc social au plus large public éligible.
- Compléter l'offre résidentielle sociale avec de nouveaux ensembles sur le territoire.
- Engager la mutation du parc social vers une offre de logements plus petits.
- Faciliter les mutations dans le parc social entre les bailleurs sociaux.
- Rendre vivants l'analyse, le travail collaboratif et le suivi des défis.

Les critères dits règlementaires sont fixés dans l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'habitat (CCH), ils sont au nombre de douze. La CIL et le Conseil Communautaire ont retenu l'ordre suivant :

1. Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement sur-occupés ou indécents.
2. Personnes en situation de handicap.
3. Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou d'un mariage forcé.
4. Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement de transition.
5. Personnes dépourvues de logement (hébergées par des tiers).
6. Personnes exposées à des situations d'habitat indigne.
7. Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés financières.
8. Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée.
9. Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique.
10. Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle.
11. Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme.
12. Personnes menacées d'expulsion sans relogement.

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibération du 2 avril 2019, la CCPHB a lancé l'élaboration du Programme Local de l'Habitat



(PLH).

Du fait de ses deux compétences optionnelles : Politique de la Ville et Habitat et conformément à la loi LEC imposant au EPCI d'être pilote de la politique d'attribution des logement sociaux, il revient à la CCPHB d'établir un Programme Local de l'habitat (PLH) sur l'ensemble de son territoire.

Le PLH constituera pour 6 ans un document stratégique d'orientation et de programmation en matière d'habitat public et privé. Selon le code de la construction et de l'habitat, le PLH doit permettre de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre :

- Aux besoins en logements et en hébergement,
- A favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale,
- A améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Les objectifs et principes du PLH doivent tenir compte de l'évolution démographique et économique, de l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics, de la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et des options d'aménagement déterminées par le SCOT ainsi que le PDALHPD et du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Le PLH se compose d'un diagnostic, d'un document définissant les orientations stratégiques, d'un programme d'actions et d'un observatoire de l'Habitat.

En septembre 2019, la CCPHB a attribué le marché de réalisation du PLH au groupement de cabinet Novascopia/Cerur pour une durée de 2 ans.

L'élaboration de cet outil au service du projet de territoire se fera en lien étroit avec le PLUI et le PCAET également en cours d'élaboration. C'est pourquoi un séminaire de l'ensemble commun a été réalisé à destination de l'ensemble des élus du territoire en novembre 2019.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville est issu de la nouvelle géographie prioritaire de 2015 et s'étire jusqu'en 2022. Ce contrat, co-construit et signé par les acteurs locaux et les services de l'Etat, se concentre sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Canteloup-Marronnier-Buquet situé à Honfleur.

LES APPELS À PROJET CGET DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville, les porteurs de projet peuvent déposer des demandes de subventions auprès du CGET pour le financement d'action à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions mais elle accompagne les porteurs dans le montage de leur dossier et émet un avis lors des commissions.

En 2019, 7 projets ont été déposés dont 6 projets en renouvellement et 1 pour une action nouvelle mais qui a été refusé.

La dotation CGET 2019 est de 28 451E pour le Contrat de Ville de Honfleur pour un montant de subvention demandé de 43 523E.

Les montants attribués sont les suivants :

Thématique	Porteur	Intitulé de l'action	Cout de l'action	Subvention CGET demandée en 2019	Avis Commission	Subvention CGET accordée en 2019
Cohésion Sociale	CDAD	Accès aux droits	11 000E	2 000E	Avis Défavorable	0E
	ESI 14	Prévention sur les pratiques addictives	1 700E	1 700E	Avis Favorable Priorité 1	2 550E
	JSF	Ensemble pour réussir	60 657E	15 000E	Avis Favorable Priorité 1	4 700E
	JSF	Accompagnement socio-sportif	21 732E	6 000E	Avis Favorable Priorité 1	4 878E
	Un Autre Regard	Les Incroyables Comestibles	26 641E	5 823E	Avis Favorable Priorité 1	5 823E
Economie	JSF	Mobicité Solidaire	37 270E	6 000E	Avis Favorable Priorité 1	6 000E
	JSF	Plateforme des usages numériques	39 439E	7 000E	Avis Favorable Priorité 1	4 500E

LA TAXE FONCIÈRE SUR LE PATRIMOINE BÂTI (TFPB)

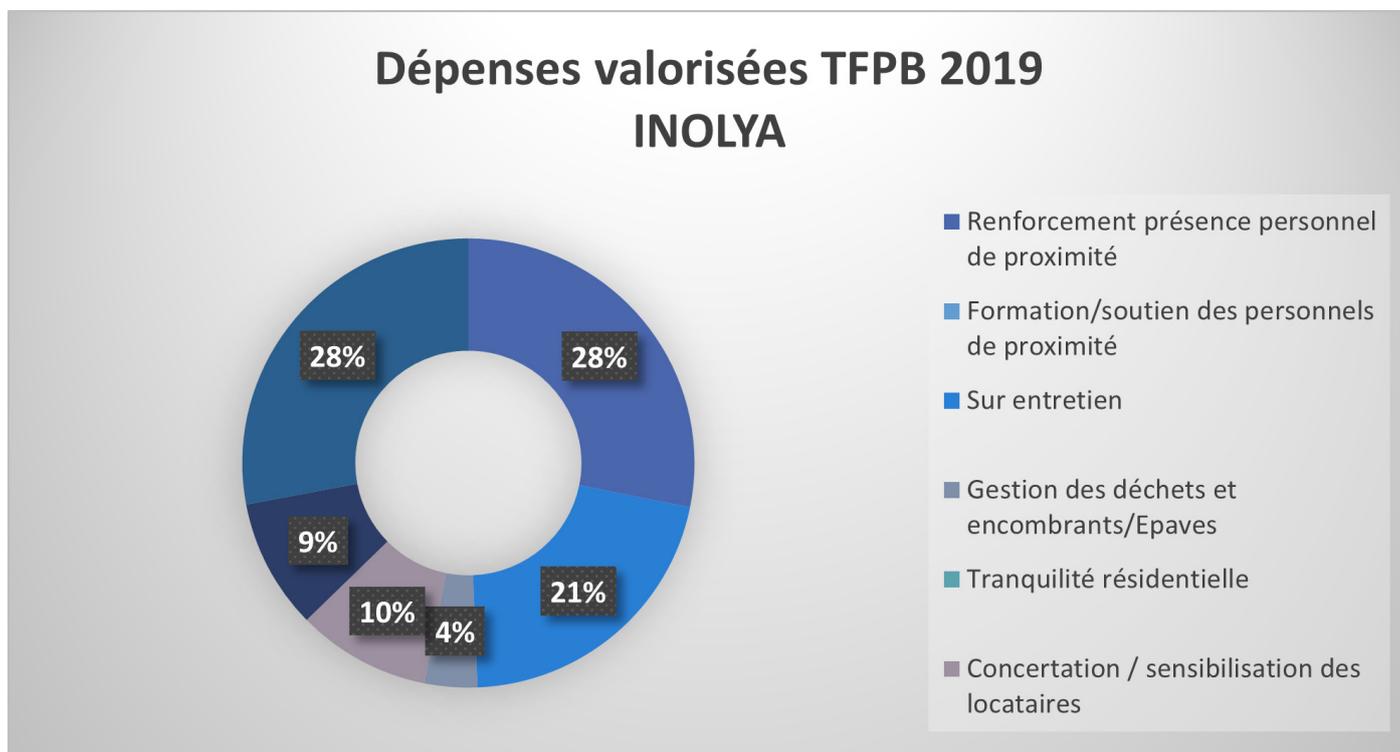
Les bailleurs sociaux peuvent bénéficier d'une exonération de 30% de la taxe foncière s'ils mettent en œuvre des actions particulières sur le quartier politique de la Ville.

Chaque année, la CCPHB en étroite collaboration avec la DDTM travaille le plan d'action et valide ou non les actions des bailleurs.

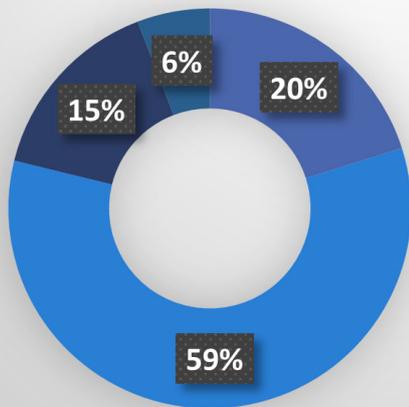
Les plans d'action sont réalisés sur deux années, aussi en 2019, il a été possible de faire un bilan à mi-parcours.

	Montant de l'abattement	Montant total du budget réalisé	Montant abatement sur 1 an	Différentiel
INOLYA	63 000E	136 129E	76 703E	59 426E
Partélios	22 000E	36 229E	29 373E	6 856E

Actions réalisées par INOLYA:



Dépenses valorisées TFPB 2019 PARTELIOS



- Renforcement présence personnel de proximité
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur entretien
- Gestion des déchets et encombrants/Epaves
- Tranquillité résidentielle

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN

Le programme de renouvellement urbain est piloté par la CCPHB aux travers de ses compétences aménagement de l'espace et politique du logement et du cadre de vie. Pour réaliser au mieux ce projet la CCPHB le co-construit avec la ville de Honfleur, la DDTM, le conseil citoyen et les bailleurs sociaux.

Le protocole de préfiguration a été signé le 05 mai 2017 et le projet de renouvellement urbain a débuté le 1er septembre 2017.

En 2018, d'aménagement réalisé par le cabinet KH Studio a été validé par les élus de la ville de Honfleur et de la CCPHB.



En 2019, le projet a été affiné :

- Présentation et validation du cahier de prescription architectural à l'ensemble des parties prenantes du projet,
- Réalisation d'une étude sur le potentiel économique du quartier par EPARECA,
- Réalisation des schémas d'aménagement sur les parcelles des bailleurs sociaux,
- Présentation du projet aux habitants du quartier,
- Elaboration d'un schéma d'ingénierie de projet entre la ville de Honfleur et la CCPHB

EVALUATION À MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

En dépit de l'article 6 de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit que les Contrats de ville « sont actualisés tous les trois ans si la rapidité des évolutions observées le justifie », la circulaire du 22 janvier 2019 concernant la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a imposé à la CCPHB d'engager la rénovation du Contrat de ville pour juillet 2019.

C'est donc dans ce contexte qu'intervient l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville. Cette évaluation a été réalisée sur les thématiques définies en lien avec les services de l'Etat ci-dessous (résumé du protocole d'avenant) :

- La situation du quartier au regard des données d'observation disponibles.
- La gouvernance du Contrat de ville.
- La programmation : des actions financées par le CGET , les actions de droit commun et l'abattement TFPB
- Le Conseil Citoyen

À la suite de l'étude de ces thématiques, des axes d'amélioration (ci-dessous) ont été présentés et arrêtés lors du Comité de Pilotage de mai 2019. Ils sont appelés à être repris dans le protocole d'avenant du Contrat de Ville dont la signature se fera en 2020.

THEMATIQUES	AXES D'AMELIORATION
La gouvernance	1/ Mise en place d'un COTECH restreint, réunissant services de Etat /CCPHB /Ville de Honfleur pour faire remonter les axes de travail évoqués en groupe thématique. 2/ Maintenir le COPIL comme instance d'arbitrage. 3/ Mise en place de séminaires techniques et thématiques semestriel.
Appel à projet CGET	1/Expliquer le montant de l'enveloppe aux porteurs de projets. 2/Continuer à développer le co-financement des actions. 3/Proposer aux porteurs de projets une formation aux outils de saisie pour les demandes de subventions « politique de la ville ». 4/Signer des conventions pluriannuelles d'objectifs entre les associations et l'Etat.
TFPB	1/ Renforcer les actions favorisant le lien social. 2/Favoriser la co-construction avec les bailleurs.
Action de droit commun	1/ Définir des indicateurs d'évaluation au démarrage des actions 2/ S'approprier les outils d'évaluation de la CCPHB.
Conseil Citoyen	1/ Renforcer les actions de sensibilisation envers les habitants. 2/Modifier la composition du Conseil Citoyen. 3/ Assurer la formation des membres du Conseil Citoyen. 4/Accroître les moyens financiers du Conseil Citoyen. 5/ Modifier les horaires des instances en fin d'après-midi pour faciliter la participation des membres du Conseil Citoyen.

ENERGIE

Par délibération du 2 avril 2019, la CCPHB a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) reconnu comme d'intérêt général pour le territoire.

Les objectifs d'un PCAET sont de :

- Réduire des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- S'adapter au changement climatique,
- Réduire des consommations d'énergie,
- Améliorer la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

La CCPHB a confié au SDEC Energie l'accompagnement gratuit dans l'élaboration du PCAET, il travaillera en étroite collaboration avec le SIEGE 27.

Pour mettre en œuvre le PCAET la CCPHB a décidé par délibération du 25 juin 2019 une méthodologie de travail et de concertation.

Les élus seront sensibilisés à la transition énergétique et le rôle des collectivités pour le mettre en œuvre tout le long de la démarche PCAET.

Les acteurs de la société civile seront impliqués dans la démarche d'élaboration en fonction des modalités définies par le laboratoire.

Une communication auprès des habitants sera mise en place tout au long de la démarche dans une logique de sensibilisation via les outils de communication de la CCPHB et des mairies.

Les étapes d'élaboration d'un PCAET sont :

- Réalisation d'un diagnostic
- Définition d'une stratégie
- Elaboration d'un plan d'action
- Définition du dispositif et suivi d'évaluation
- Approbation du PCAET en Conseil Communautaire.

Plusieurs instances ont été mise en place pour suivre efficacement l'élaboration de ce document stratégique.

Le pilotage technique du PCAET est assuré par la « cellule technique » composée comme suit :

- Le Vice-Président Environnement et déchets.
- Le DGA « Stratégie et Développement » de la CCPHB.
- La Cheffe de projet « Stratégie et Développement » de la CCPHB.
- Une ingénieure énergie en charge de la planification au SDEC Energie.

Cette cellule de travail aura en charge de préparer les instances et de suivre la mise en œuvre technique du PCAET.

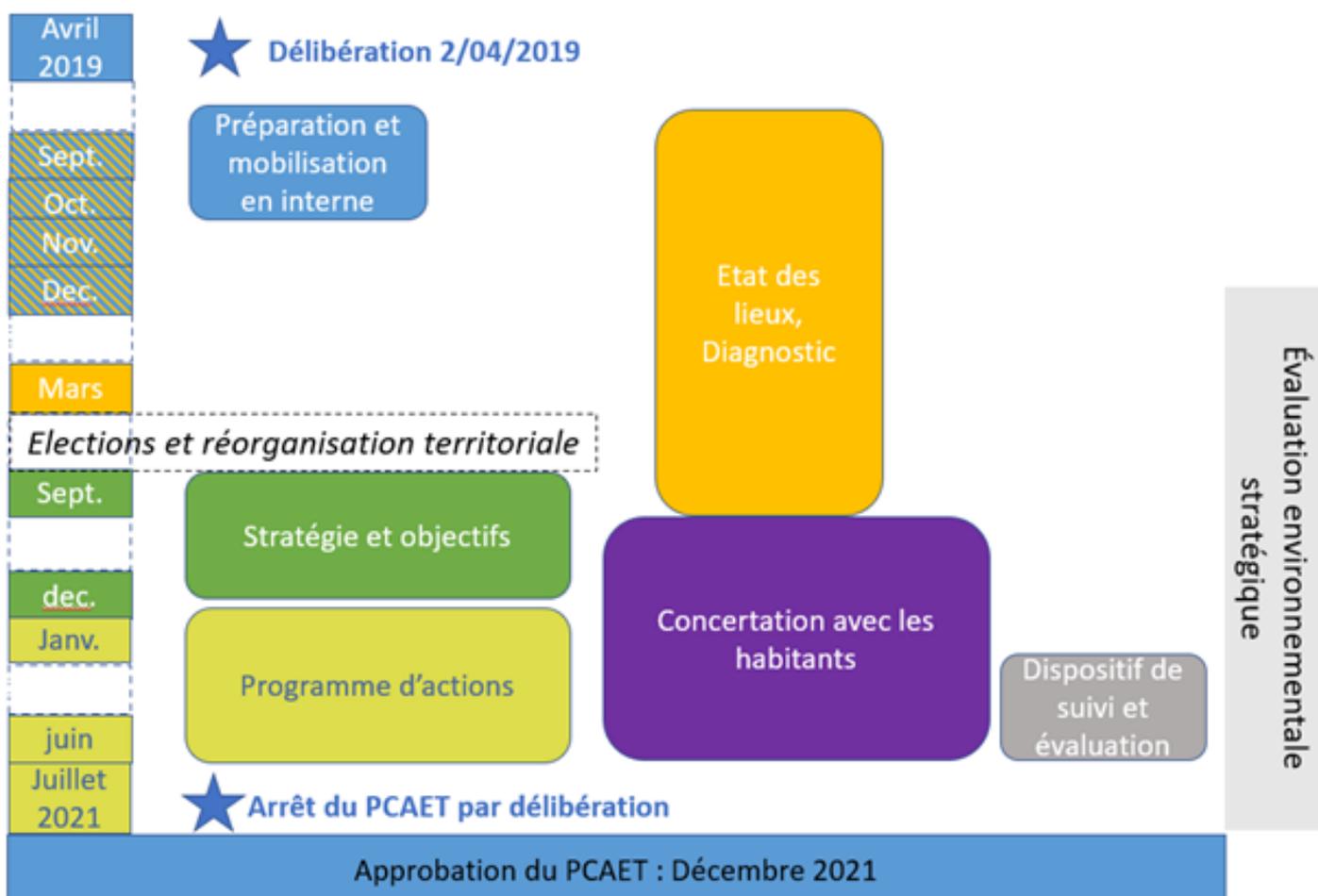
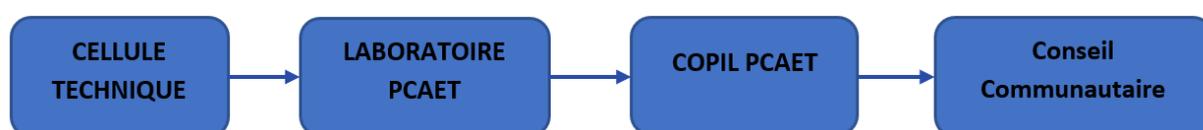
Un Comité technique appelé LABORATOIRE PCAET a été créé pour :

- Organiser la démarche,
- Etablir un diagnostic du territoire
- Elaborer la stratégie et le programme d'actions

- Mobiliser et communiquer auprès des élus et acteurs du territoire
- Suivre la mise en œuvre du PCAET, piloter les actions spécifiques le cas échéant.

Le LABORATOIRE PCAET est composé des Vice-Présidents de la CCPHB ou de leurs représentants, des 23 maires des communes du territoire de la CCPHB, des agents de la CCPHB (services urbanisme, déchets, eau) et des représentants des services de l'Etat (ADEME, DREAL, DDTM), Conseil Régional, Conseils Départementaux du Calvados et de l'Eure, les chambres consulaires, le syndicat mixte de SCOT, le SIEGE 27, les gestionnaires des réseaux d'énergie, les fédérations professionnelles. Le cas échéant les associations d'habitants pourront y être associés.

Le LABORATOIRE PCAET a été constitué de façon à être transversal entre les différents services et compétences de la CCPHB. Il formule les propositions qui sont soumises au COPIL PCAET avant décision par le Conseil Communautaire.



ENVIRONNEMENT

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement ».

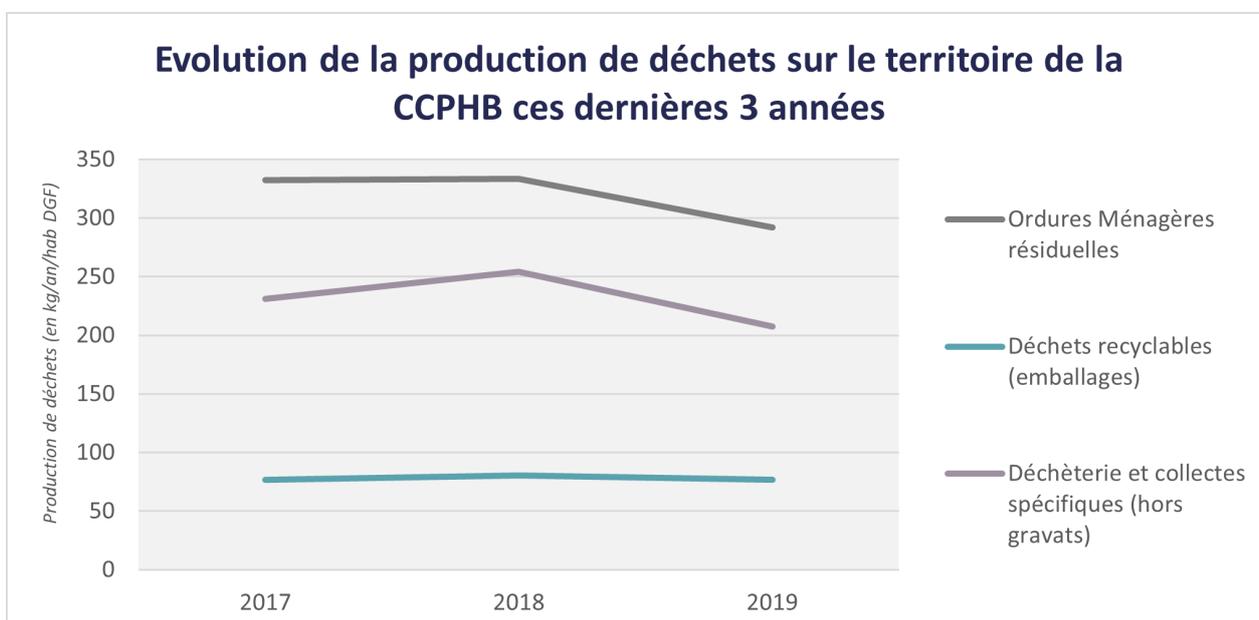
Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés comprend les compétences « collecte » et « traitement » des déchets. Elles sont soit assurées par la collectivité (en régie ou en prestation de service), soit déléguées au Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE).

COMPETENCE	PARTIE EUROISE DU TERRITOIRE	PARTIE CALVADOSIENNE DU TERRITOIRE
COLLECTE	Assurée en régie	Assurée en prestation de service
GESTION DE LA DECHETTERIE TRANSFERT, TRANSPORT ET TRAITEMENT	Déleguée au SDOMODE	

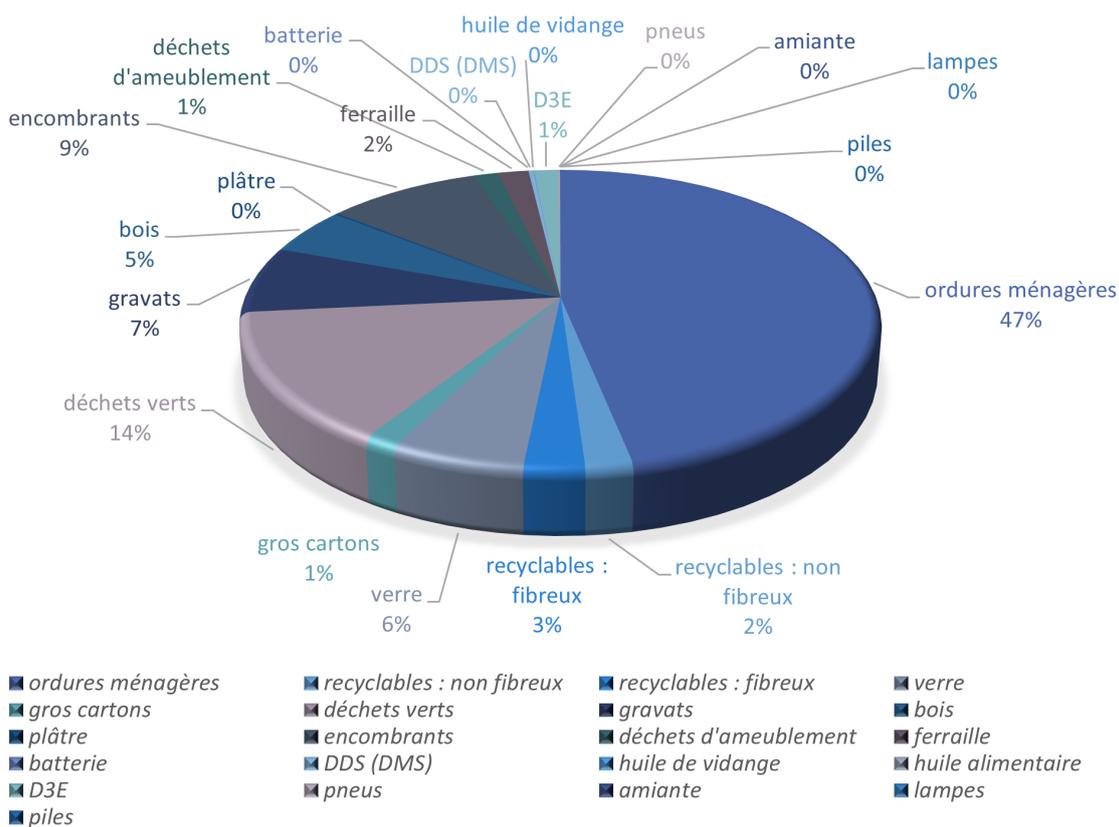
QUANTITÉS PRODUITES EN 2019

Les quantités de déchets produits sur le territoire sont globalement baisse par rapport à l'année précédente concernant les ordures résiduelles et le tri. En revanche, les quantités apportées en déchetterie sont en légère augmentation.

Flux	Tonnage	Production en kg/hab. INSEE	Production en kg/hab. DGF
OMr	10 268	338,6	291,9
Déchets recyclables	2 373	78,2	67,4
Déchetterie et collectes spécifiques	9 300	306,8	264,5
TOTAL	21 941	723,6	623,8

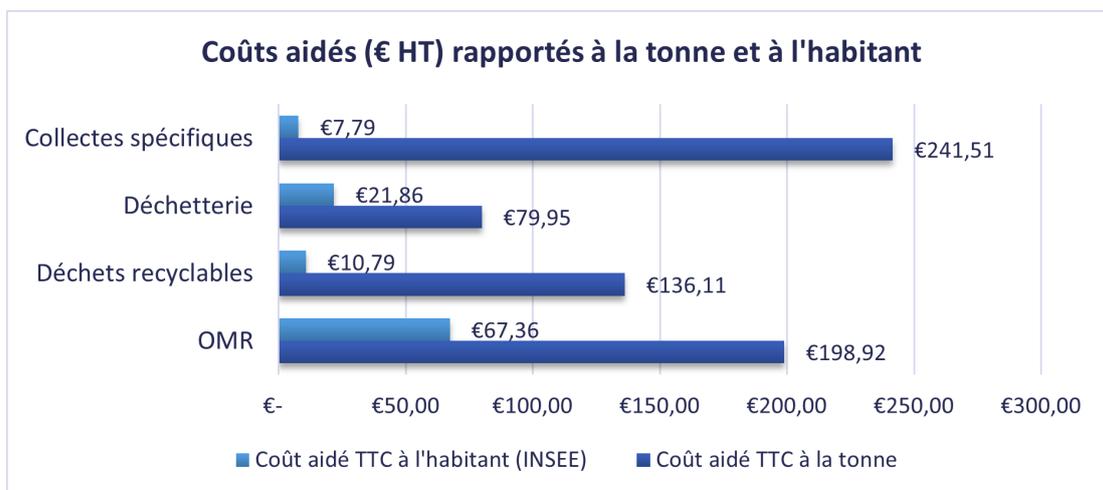


REPARTITION DES TONNAGES DE DECHETS PRIS EN CHARGE



COÛT DU SERVICE

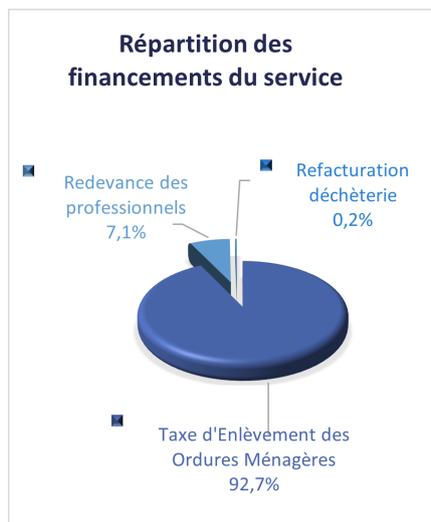
Le « coût aidé » intègre les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes (revente de matériaux, participations des éco-organismes...). Pour l'ensemble des grandes catégories de déchets, les coûts aidés sont présentés dans le tableau suivant.



FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service est assuré par :

- La Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est prélevée par les services fiscaux auprès des contribuables ; elle est assise sur le foncier bâti ;
- La Redevance Spéciale, à laquelle sont assujettis les professionnels producteurs de déchets (entreprises et administrations). Appliquée sur la partie Calvadosienne du territoire, elle est composée d'une part fixe et d'une part variable proportionnelle au volume d'ordures résiduelles produit ;
- La refacturation des professionnels apportant en déchetterie.



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES USAGERS

Afin d'informer les usagers sur le service de collecte, et de les sensibiliser au recyclage et à la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en œuvre plusieurs supports et a réalisé plusieurs opérations de communication tout au long de l'année 2019.

OPERATIONS « GRAND PUBLIC »

- Distribution de calendriers contenant un mémo-tri.
- Animation dans le cadre du salon « Passionnément Jardin » les 27 et 28 avril. La CCPHB a renouvelé son opération de distribution gratuite de compost, et a sensibilisé les usagers au compostage et vermicompostage.
- Animations auprès de jeunes publics et de personnes étrangères sur les consignes de tri lors de 3 après-midi organisés par l'association Jeunes Seniors Familles.
- Animation à l'hôpital de Cricquebœuf pour sensibiliser le personnel de l'établissement à faire le tri dans les bureaux.



- Tenues de stands de sensibilisation dans 6 grandes et moyennes surfaces à l'occasion de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire et de la semaine européenne de réduction des déchets (en collaboration avec le SDOMODE).

OPERATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- Au total, 41 animations ont été menés en milieu scolaire ou périscolaire.

- Interventions sur le gaspillage alimentaire au Collège Alphonse Allais, qui participait pour la 3ème année au défi « assiettes vides » organisé par le REGAL Normandie.

- Sensibilisation au tri et au recyclage du papier pour les classes de 5ème du collège Alphonse Allais et l'école de Bouleville.

- Interventions dans 3 écoles pour sensibiliser les enfants à la démarche « zéro déchets », en fournissant des gobelets réutilisables pour la collation matinale.

- 19 animations au sein des collèges de Beuzeville et de Honfleur, portant sur plusieurs thématiques dont :

- Le recyclage des déchets (interventions à la radio) ;
- Opération « Nettoyons la nature »
- Prévention des déchets
- Sensibilisation des éco-délégués sur le tri et la prévention des déchets.

- Interventions au lycée Albert Sorel en partenariat avec le Conseil de Vie Scolaire de l'établissement ; aide au développement du tri, sensibilisation des lycéens...

PARTENARIAT AVEC LE SERVICE « ENFANCE ET JEUNESSE »

- Animations dans les centres de loisirs du territoire sur l'importance du recyclage, les consignes de tri et organisation d'une collecte des déchets aux alentours des lieux de centre.

- Réalisation de fresques « récup'art », par les enfants en périscolaire, à partir de bouchons de bouteilles en plastique, sur le thème de l'écologie.



La section ado du pôle enfance et jeunesse de la communauté de communes du pays Honfleur-Beuzeville a participé, vendredi, à une opération éco-citoyenne. Une quarantaine de jeunes se sont rendus au stade pour y ramasser les déchets et les trier, sous la houlette de Jordan Palanski, leur

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INDICATEURS TECHNIQUES

Contrôles du neuf

Depuis 2003, 1 209 installations neuves ont été créées sur l'ensemble du territoire, pour 1546 demandes. Soit un taux de réalisation de 78% :

Communes	Contrôle de Conception et d'Implantation	Depuis 2003	Contrôle de Bon Exécution	Depuis 2003
Ablon	2	84	3	71
Barneville La Bertran	1	15		14
Berville sur mer		16		12
Beuzeville	8	203	8	158
Boulleville	2	80	2	67
Conteville	2	111	2	92
Cricqueboeuf		2		1
Equemauville		36		28
Fatouville-Grestain	9	87	7	74
Fiquefleur-Equainville	7	128	6	83
Foulbec	3	105	3	93
Fourneville	4	82	2	54
Genneville		64	2	48
Gonneville sur Honfleur		45	1	44
Honfleur		49	1	29
La Rivière Saint Sauveur		25		17
Le Theil en Auge	1	34	2	26
Manneville la Raoult	2	69	2	46
Pennedepie	4	56		40
Quetteville		63	1	46
Saint-Maclou	3	75	4	73
Saint-Pierre du Val	7	103	4	82
Saint-Sulpice de Grimbouville	1	14	1	11
TOTAL	56	1546	51	1209

Le décalage conception/réalisation diminue avec le temps, au fur et à mesure de la réalisation des projets, parfois plusieurs années après la conception

DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS

258 installations ont l'objet d'un contrôle de fonctionnement. Une majorité de non-conformité avec des prescriptions précisées dans le rapport détaillé.

Voici comment se répartissent les 5 227 installations recensées désormais sur le territoire de la Communauté de Communes, au 31 décembre 2019 :

Communes	Avis Favorable (A, B)	Avis défavorable (C,D,E,F et G)
Ablon	105	275
Barneville La Bertran	25	56
Berville sur mer	16	32
Beuzeville	162	432
Boulleville	67	135
Conteville	96	170
Cricqueboeuf	5	14
Equemauville	66	70
Fatouville-Grestain	82	356
Fiquefleur-Equainville	110	311
Foulbec	93	217
Fourneville	104	115
Genneville	50	161
Gonneville sur Honfleur	66	146
Honfleur	19	88
La Rivière Saint Sauveur	41	139
Le Theil en Auge	25	47
Manneville la Raoult	75	230
Pennedepie	35	130
Quetteville	71	146
Saint-Maclou	64	136
Saint-Pierre du Val	88	268
Saint-Sulpice de Grimbou-ville	18	70
TOTAL	1483	3744

La proportion d'installation satisfaisante augmente (25% en 2009), progressivement, au fur et à mesure des réhabilitations effectuées. Dans le même temps, les nouvelles installations recensées (environ 300 depuis la première campagne) sont majoritairement non-conformes, relativement à la nouvelle réglementation.

RÉHABILITATION

Pour l'année 2019, 5 chantiers subventionnés ont été réceptionnés et soldés, en maîtrise d'ouvrage privée. Les difficultés cumulées pour le montage des dossiers et l'obtention des subventions n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des projets programmés (décalage sur 2020).

D'autre part, 20 installations ont fait l'objet d'une réhabilitation sans subvention.

Le coût moyen des réhabilitations reste stable. Il est toujours dans l'ordre de grandeur des prix plafonds de l'Agence de l'Eau (pour une maison de 5 pièces principales, sans poste de relevage, le plafond est de 10 165 E TTC)

INDICATEURS FINANCIERS

SECTEUR CALVADOS - FONCTIONNEMENT 2019			
Dépenses		Recettes	
déficit reporté		excédent reporté	- 35 818.18
Frais de fonctionnement (tel, affranchissement, fournitures, assurances, loyer...)	5 321.6	redevances	105 797.36
Frais de personnel	52 260.09	amortissement	
Dotation amortissements	2 318.67	subvention Agence de l'eau	
Remboursement dette 14	17 800.00	Produits exceptionnels	9 298.00
Charges exceptionnelles	1 259.21		
TOTAL	78 959.33	TOTAL	79 277.18

Le bilan de la section de fonctionnement présente fin 2019 un résultat positif de 317E correspondant également au résultat de fonctionnement cumulé, (pas de déficit reporté).

INVESTISSEMENT 2019			
Dépenses		Recettes	
déficit reporté	22 012.15	réserve	
travaux réhabilitation		participation particulier travaux, MO et ADP et subventions AESN	57 347.54
amortissement		Amortissements	
reversement subventions usagers			
autre (annulation de titres, virement,...)	7 116.18	autre (virement...)	4 823.40
TOTAL	29 128.33	TOTAL	62 170.94

Le résultat d'investissement est positif à hauteur de 33 042,61 E

SECTEUR EURE - FONCTIONNEMENT 2019			
Dépenses		Recettes	
déficit reporté		excédent reporté	136 856.77
Frais de fonctionnement (tel, affranchissement, fournitures, assurances, loyer...)	2 669.99	redevances	133 660.00
Frais de personnel	38 579.69	amortissement	42.06
Dotations amortissements	5 125.82	subvention Agence de l'eau	
Remboursement dette 14	1 204.95	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	2 580.00		
TOTAL	50 160.45	TOTAL	270 558.83

Le bilan de la section de fonctionnement présente fin 2019 présente un résultat positif de 220 398,38 E correspondant également au résultat de fonctionnement cumulé.

INVESTISSEMENT 2019			
Dépenses		Recettes	
déficit reporté		réserve	23 760.18
travaux réhabilitation		participation particulier travaux, MO et ADP et subventions AESN	
amortissement		Amortissements	
reversement subventions usagers			
autre (annulation de titres, virement,...)	756.18	autre (virement...)	5 125.82
TOTAL	756.18	TOTAL	28 886.00

Le résultat d'investissement est positif à hauteur de 28 129,825 E

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE NATUREL DE LA CCPHB – SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'INSERTION

Bilan 2019 du partenariat avec l'association « ASTA »

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 1968 H /15750E

- Problématique liée à l'eau : 975h

Lieu / opération	Nombre heures
Bassin de rétention orage : Pennedepie	48h
Bassin de rétention orage : Cricqueboeuf	40h
Fossé + Bassin de rétention orage Marelot : Equemauville	304h
Bassin de rétention orage Moulineaux : Equemauville	159h
Z.I. Plateau : (aire d'accueil + bassins) Honfleur	166h
Bassin Forge Michaux : Theil-en-Auge	78h
Bassin Fond de mare : St Maclou	0h
Bassin Val Durand 1 : St Maclou	10h
Bassin Val Durand 2 : St Maclou	15h
Bassin Peupleraie : Foulbec	40h
Vallée du moulin renat' : Foulbec	91h
Bassin Orange : RSS	24h

- Autres problématiques : 993h

Lieu / opération	Nombre heures
Z.A. Plateau : Honfleur	98h
Randonnée : CCPHB	895h

Bilan 2019 du partenariat avec l'association « ETRE&BOULOT »

Détail sectorisé des heures effectuées sur notre territoire : 2270 H /26000E

- Problématique liée à l'eau : 224h

Lieu / opération	Nombre heures
Bassin de rétention Orange : RSS	224h

- Autres problématiques : 2046h

Lieu / opération	Nombre heures
GDV Déchets : Gonneville/Honfleur	44h
Z.A. Plateau : Haies + fossés : Honfleur	208h
Future Déchetterie : Honfleur	20h
Randonnée : CCPHB	1748h
Berce du Caucase : Saur Honfleur	26h



LUTTE COLLECTIVE FRELONS ASIATIQUES - (VESPA VELUTINA)

Calvados : FREDON Basse Normandie

Le nombre de nids détruits- Bilan par CDC

	Nombre de communes de la CDC	Nombre de communes engagées	Nids détruits en 2017	Nids détruits en 2018	Nids détruits en 2019	Pourcentage de baisse du nombre de nids
Pays d'Honfleur Beuzeville	12	11	28	154	42	73

Eure : GDS 27

3 nids détruits en 2019 - Mise en place de la plateforme

CONTACT

Mégane Bouvier
Chargée de communication CCPHB
megane.bouvier@ccphb.fr
02.31.14.29.30

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur - Vasouy
Manneville La Raout
Penedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge



Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

